pote à pote
Le magazine des Quartiers

L'égalité, c'est maintenant ?

Spécial archives

Depuis 20 ans, Pote à Pote réunit analyses, expertises, témoignages. Ceux-ci ont nourrit les propositions que nous avons présentées, pour faire de l'égalité une réalité.

N°135 - Trimestriel - Avril / Mai / Juin 2012 - 10 Euros - www.poteapote.com - Pote à Pote, le magazine de la Fédération Nationale des Maisons des Potes

Faire de l'égalité une réalité avec www.sos-stage.fr

FIDL · Casino · ile de France · Maisons des Potes · Pote à pote · randstad

Fédération Nationale des Maisons des potes - 16 square Dunois, 75013 Paris - Tél 01 44 93 23 23 - Fax 01 44 93 23 24

ÉDITO

Rester mobilisés

Durant la campagne présidentielle nous avons défendu 10 propositions concrètes et efficaces pour «Faire de l'Égalité, une Réalité».

Francois Hollande s'est déclaré favorable à un grand nombre de nos revendications et nombre des actuels ministres, sénateurs et députés de la nouvelle majorité se sont mobilisés pour promouvoir ces propositions au cours des dernières années.

Comme nous l'avions indiqué dans l'appel du 4 juin 2011, nous allons veiller à ce que ces promesses de changement deviennent réalité en continuant de faire entendre la parole expérimentée des militants associatifs et des élus locaux auprès des ministres, députés et sénateurs. Nous allons desormais travailler à l'élaboration de propositions de lois qui donneront un débouché législatif à nos 10 revendications.

C'est dans cet esprit de concertation que nous organisons les 4,5,6 octobre prochain les Universités d'automne des Maisons des potes à Paris (Belleville).

Parce que la Fédération des Maisons des Potes est une force engagée en faveur des quartiers populaires depuis 1989, nous avons su tirer les enseignement du passé pour être aujourd'hui en capacité de tenir fermement sur nos revendications concrètes . Sur chacune des dix problématiques que nous abordons avec nos dix propositions nous avons l'expérience des échecs et des réussites des politiques menées par les gouvernements précédents. Jusqu'à présent, la parole des associations et des élus locaux n'était pas suffisamment entendue.

Le nouveau gouvernement de Jean Marc Ayrault devra être davantage à l'écoute des acteurs de terrain que des énarques s'il veut éviter de trahir la promesse de changement qui a eu un formidable echo dans les quartiers populaires.

Si nous ne voulons pas rencontrer les mêmes écueils dans la resorption des inégalités que ceux rencontrés par les gouvernements précédents, nous devons prendre le temps de ré-écouter la parole de ces acteurs de terrain qui s'exprimaient dans le journal des quartiers «Pote à Pote».

Nous vous proposons donc dans ce Pote à Pote de faire un petit voyage dans le passé pour mieux préparer le changement promis par François Hollande, et enfin faire de l'égalité une réalité.

Samuel Thomas,
Président de la Fédération Nationale des Maisons des Potes

Pote à Pote magazine N°135

Fédération Nationale
des Maisons des Potes
16 square Dunois- 75013 Pais
www.maisondespotes.fr
Tél:01.44.93.23.23
Fax: 01.44.93.23.24

www.poteapote.com
julien.vanhee@maisondespotes.fr

Directeur de la publication : Samuel Thomas
Rédacteur en Chef : Julien Vanhée
Maquettiste : Julien Vanhée
Abonnement : Mala Duhnoo et Olivia Cauet
Communication : Loubna Cherchari
Diffusion Militante : Slimane Tirera, Meziane El Mars, Merwan Mettouchi (PACA), Sofiane Taladine (Franche Comté), Hamza Ould Mohamed et Elise Anne (Rhônes Alpes)
Rédacteurs permanents : dolpi, Christine Chalier
Rédacteurs : Sauvélie Désir, Florianne Cayau, Fadieye Gueye, Nédréta Huseini, Hacène Idbamane, Keshika Cheetamun, Manon Aussibal, Edith Meli, Elise Anne.

Numéro de commission paritaire:
0614G84757-ISSN-1259-4199
Imprimeur: EXPRESSIONS 2
10 Bis, Bisson - 75020 Paris
Tél: 01.43.58.26.26

Soutenu par

Grâce à votre soutien, Pote à Pote ira encore plus loin, ABONNEZ-VOUS !

[] Particuliers: 10 € et plus /an
[] Associations : 50 € et plus /an
[] Institutions: 100 € et plus /an

NOM .....
PRÉNOM .....
ADRESSE .....
.....
C.P. ..... VILLE .....
MAIL .....
TEL. .....

Coupon à renvoyer à :
Fédération Nationale des Maisons des Potes
16, Square Dunois, 75013 Paris.
tel : 01 44 93 23 23

3 *Édito :* Rester mobilisés

4 Sommaire

7 ÉDUCATION POPULAIRE

8 L'union des banlieues est en marche

9 La marche de la citoyenneté

10 L'antiracisme est le renouveau de l'éduc pop

11 DISCRIMINATION

12 Le dernier parcours des combattants

13 Interview de Louis Schweitzer

Egalité des droits entre tous les travailleurs

14 Une discrimination indigne de la république

15 POLICE/JUSTICE

16 Mais que fait la police ? Ce qu'elle veut !

17 Enfonçons de solides portes ouvertes

18 Aide Juridictionelle : Assurer une réelle égalité

ECO/EMPLOI

20 Insèrent-ils?

21 La Gauche face aux exclus

Relance pour la Ville ?

22 Le groupe Randstad parraine et signe

Regards croisés sur SOS Stage

23 EDUCATION

24 L'école au coeur de tous les enjeux

25 Ecole sous tension

L'efficacité du dispositif ZEP est limitée

26 Un vaste sentiment d'injustice

27 CULTURE

28 Malik Chibane, Cinéaste en banlieue

Force Sud

29 La Presse en marche vers les banlieues

30 Les enfants damnés de la TV.

La banlieue, c'est pas la palestine

31 LOGEMENT

32 Rapport sur les discriminations au logement

33 La Rochelle : discri avérée, justice pas pressée...

Quand l'Etat s'en mêle...

34 Ségrégation Française vue par D. Lapeyronnie

35 FÉMINISME

36 Femme en cavale

Aïcha et les autres

37 Torture : ces femmes que l'on détruit

38 C'est pas fini !

39 IMMIGRATION

40 Tribune libre à Boua Dembele

41 La loi Debré, c'est plus de police et moins de justice

42 Quand l'état crée des situations d'exception

43 LAÏCITÉ

44 Laïcité et tolérance

45 L'intégration c'est réciproque

46 Laïcité un point c'est tout !

BCMV GRENOBLE AVEC LE CONCOURS DE LA VILLE DE GRENOBLE PRÉSENTE

LA VILLENEUVE FÊTE SES 40 ANS

LE 1ER FESTIVAL DU RIRE ENSEMBLE

VENDREDI 26 OCTOBRE À 20H00
ESPACE 600 (GRENOBLE)

AVEC WAHID, BOODER, PAUL SÉRÉ, AMINE & RACHID, NADIA ROZ + SURPRISES

SAMEDI 27 OCTOBRE À 15H00
ESPACE 600 (GRENOBLE)

AVEC PIE TSHIBANDA
"UN FOU NOIR AU PAYS DES BLANCS"

facebook/Festival-du-Rire-Ensemble

SAMEDI 27 OCTOBRE 20H00
MC2 (GRENOBLE)

AVEC LES LASCARS GAYS, JÉRÔME DARAN, SHIRLEY SOUAGNON, LES DRÔLES DE MECS, VINCENT C, TAREEK + SURPRISES

Pour l'ESPACE 600 : tél 04 76 29 42 82 (à partir du 3 septembre)
Pour la MC2 : tél 04 76 00 79 00 - www.mc2grenoble.fr - (à partir du 11 septembre)
Locations :FNAC – CARREFOUR – GÉANT – MAGASINS U – INTERMARCHÉ
www.fnac.com Tél 0 892 6836 22 (0.34€/min)

EDUCATION POPULAIRE

Assurons une Éducation Populaire efficace et pérenne.

François Hollande nous a répondu dans le précédent numéro :
«Sur le fait de trouver une ressource nouvelle pour le fond de développement de la vie associative. Oui, faut il encore être sur que cette ressource va être pérenne. La Maison des potes évoque la taxe sur les jeux de hasard, c'est de toute façons une taxe qu'il faudra bien prendre et affecter. Il y aura donc des moyens à donner, mais pas à toutes les associations indifféremment. Il faut des critères, une volonté d'être efficace là où il y a le plus de besoins. Toujours avoir cette logique de sélectivité et d'engagement dans les quartiers les plus populaires. Je veux établir pour les associations une véritable contractualisation en consolidant des financements pluriannuels, respectueux des initiatives associatives ; et en ne limitant pas leur financement aux appels d'offres. L'expérience et les compétences du mouvement associatif, dans le domaine de l'éducation populaire notamment, devront être valorisées par des concertations aux niveaux national et local, pour préparer l'action publique dans ces domaines. Sur le ministère, je ne suis pas convaincu par un ministère de l'éducation populaire. (...). Sur la titularisation, je ne suis pas non plus convaincu. Je ne crois pas qu'il y ait besoin de fonctionnaires de l'éducation populaire. L'action associative a ses valeurs, sa portée, mais il ne faut pas non plus qu'elle soit dans la précarité. Mieux vaut sécuriser les financements que de vouloir créer des postes de fonctionnaires qui seraient mis à disposition des associations.
Enfin sur les emplois d'avenir qui ont été proposés par le parti socialiste qui reprennent les emplois jeunes de Lionel Jospin. Je pense qu'ils avaient répondu à l'époque à une vraie préoccupation avec toujours le souci de la pérennité. Moi je suis pour des emplois d'avenir qui soient concentrés dans les quartiers populaires. Les 150.000 emplois d'avenir qui seront créés seront prioritairement des emplois associatifs et participeront ainsi au soutien de ces structures.»

L'union des banlieues est en marche !

Janvier 95
PàP nº 6

La lutte des associations pour leur survie ne date pas d'hier. En 1995, Eric Montès, ancien président de la Fédération Nationale des Maisons des Potes, tirait déjà la sonnette d'alarme et prédisait l'union du mouvement associatif.

Onze années après la première marche des beurs des Minguettes, malgré les galères et les obstacles, grâce à l'obstination militante mais aussi grâce aux effets induits de la Politique de la Ville, un tissu associatif des banlieues existe.

Leur action a été progressivement reconnue par les « partenaires » même si cela se fait dans un conflit permanent. Cependant, quelque soit la ville ou le quartier, elles rencontrent souvent les mêmes difficultés que l'on peut classer dans trois catégories.

Les galères financières

Les associations courent toujours après les subventions qui sont difficiles à obtenir mais surtout longues à arriver en caisse. Des associations sont au bord de la dissolution à cause des retards induits par des procédures budgétaires lourdes et complexes. Chaque ministre de la Ville annonce qu'il va réduire les délais, mais sur le terrain, cela devient de plus en plus long, parfois mortel. L'Etat est « hors temps » : à titre d'exemple, vous déposez un dossier en octobre 1993 auprès d'un organisme censé favoriser exclusivement l'intégration. Ce dossier est accepté en août 1994, on vous le notifie en novembre 1994, et vous recevez la subvention en février 1995 pour une action que vous avez démarrée en janvier 1995.

Bon nombre d'observateurs médiatiques et politiques se félicitent du dynamisme associatif des banlieues qui crée du lien social, un plus culturel, et des emplois mais ne bénéficie d'aucun avantage d'un créateur d'emplois. Pourquoi pas une exonération de charges sociales les trois premières années pour une association de banlieue qui crée des emplois ? Cela permettrait une vraie stratégie de formation qualifiante pour les permanents des associations maintenus dans des statuts précaires faute d'argent.

Pourquoi les associations paient-elles plein pot la T.V.A alors que les entreprises la récupèrent ? Il serait équitable qu'une association qui, de fait, arrivée à un certain seuil de développement ressemble fort à une P.M.E, puisse aussi récupérer la T.V.A.

La démocratie locale

Le plus souvent nées de la confrontation avec le milieu institutionnel – élus locaux, offices H.L.M, administrations décentralisées – les associations des banlieues portent en elles le germe de la contestation, de l'auto-organisation, de l'indépendance et de la citoyenneté.

De ce fait, elles sont, hélas, plutôt mal vécues par les élus locaux. Nous ne connaissons pas une association de ce type qui n'ait pas eu des rapports conflictuels avec son maire, qu'il s'affiche « droite dure » ou « centriste social », « communiste orthodoxe » ou « rénovateur », « socialiste libéral » ou de gauche.

Pourquoi ? Parce que la culture actuelle des hommes politiques reste celles de décideurs uniques qui veulent « contrôler » ce qui se passe dans leurs communes.
Les maires s'arc-boutent sur leur légitimité électorale censée représenter tous les habitants. Ils estiment connaître le mieux les besoins d'une population. De fait, dans les quartiers difficiles, les maires sont élus par une minorité d'habitants, si l'on décompte les immigrés, les non-inscrits, les abstentionnistes et les votes protestataires. De plus, il arrive souvent que les maires hésitent à soutenir les associations des quartiers pour ne pas affronter les critiques de « ceux qui votent » - les personnes âgées du quartier ou les habitants d'autres quartiers plus huppés, qui votent et s'expriment par divers biais (associations de commerçants, de riverains, de joueurs de boules, etc).

L'émergence des associations citoyennes pose le problème de la démocratie locale et du partage du pouvoir de décision sur les quartiers. Il est patent qu'une délégation de plein-pouvoir de la population à une équipe tous les six ans n'est plus un outil démocratique suffisant dans des quartiers qui bougent au quotidien, où les associations font figure de syndicat du cadre social de vie.

Il faudrait ajouter à la démocratie électorale municipale actuelle les outils démocratiques de l'entreprise (partenaires sociaux, conseils, commissions paritaires, délégués, etc) adaptés au quartier. Les conseils de quartiers élus par la population serait un début de solution au déficit de démocratie locale mais aucun maire n'en favorise la création.
(...)

Le cloisonnement

Accaparés par l'action et la gestion quotidienne, les responsables associatifs des quartiers souffrent d'isolement. L'information circule mal, des initiatives similaires se déroulent dans plusieurs endroits du pays sans qu'elles soient coordonnées. Des opérations nationales sont lancées par les ministères mais n'atteignent pas les vrais intéressés. Des grands médias ou des investisseurs privés veulent apporter leur concours mais par manque de connaissance du tissu associatif, ils s'adressent toujours aux réseaux constitués para-municipaux, eux-mêmes déconnectés d'une fraction importante de la jeunesse.

Il arrive souvent qu'une association se démène d'arrache-pied pour réaliser une action sans savoir qu'une autre l'a déjà fait et pourrait la conseiller utilement.

Dans tous les rassemblements que la Fédération Nationale des Maisons des Potes et l'Organisation des Banlieues Unies ont organisé, les responsables associatifs ont exprimé leur besoin d'échanger les expériences, de mettre en commun leurs efforts pour telle ou telle action, d'être informés régulièrement des initiatives des autres, des adresses utiles, des bons plans, etc.

En plus des échanges réciproques, la volonté de réfléchir ensemble se fait jour soit sur des sujets communs comme ceux précités (financier, politique) ou sur des secteurs d'intervention encore neufs pour la plupart : l'Europe, l'écologie, la coopération internationale, le développement de l'activité économique. Sans compter les problèmes de sociétés auxquels tout le monde est automatiquement confronté : la violence, l'intégrisme, la drogue, le rôle des parents... Les associations des banlieues ne sont pas en recherche d'un porte parole médiatique ou d'un parti politique capteur comme dans les années 80, mais beaucoup plus d'un carrefour des synergies, des intelligences et des expériences en banlieue, d'un cadre collectif d'échanges, d'idées, de services et d'actions communes.

(...)
L'union des banlieues est à l'ordre du jour.

Eric Montès et Zora Henni

La marche de la citoyenneté

Avril 95
PàP nº 7

Participer à la vie citoyenne, c'est aussi ne pas laisser les autres décider pour soi. En 1995, pendant un mois, sept jeunes des Maisons des Potes avaient sillonné la France en minibus pour inciter les jeunes à s'inscrire sur les listes électorales et à s'affirmer en tant que citoyens.

A travers 23 villes, de Strasbourg à Grigny, en passant par Lille, Paris et Marseille, ils ont porté leur message : la jeunesse doit s'imposer là où les décisions sont prises... La citoyenneté passe, en effet, par le vote; mais pas seulement. C'est aussi une implication de tous les jours dans la vie de sa cité, à travers notamment le militantisme associatif.

Des quartiers en détresse

Face au vide et à la détresse qui règnent dans les quartiers, parce qu'on a trop négligé la rénovation sociale des banlieues, SOS Racisme, la Fédération des Maisons des Potes et la CADECS (Léo Lagrange, Fédération des Auberges de Jeunesse, Culture et Liberté, Fédération Relais, etc.) ont voulu lancer une grande campagne d'inscription sur les listes électorales. Plus largement, l'objectif que se sont fixées ces organisations est la mobilisation d'une jeunesse qui, à travers le droit de vote, par son implication dans les Conseils Municipaux pourra enfin participer. En cette année 1995, c'est aussi le moyen de montrer aux responsables politiques le poids électoral de cette catégorie de la population qu'ils ignorent trop.

Des exemples contre la fatalité

Aujourd'hui dans les banlieues, les jeunes balancent entre rancoeur et fatalité. Ils pensent qu'ils sont les seuls à connaitre les galères : les municipalités qui ne font rien, les associations sans locaux, le sentiment d'exclusion et d'oubli...

Les Marcheurs ont certes obtenu des choses dans les quartiers dans lesquels ils sont passés, comme à Sedan où le Comité a enfin son local et où le dialogue s'est instauré avec les élus. Mais pour eux, ce n'est pas l'essentiel. L'important, c'est d'avoir remotivé ces jeunes.

«Quand tu vois un mec de 18 ans te dire que sa vie est faite et qu'il l'a cramée, c'est dur» raconte Joël. «Pourtant sa vie est devant lui ! La marche, ça a été bien pour ça, on a redonné la pêche; maintenant, avec les Comités locaux qu'on a rencontrés, on va pouvoir faire des choses», conclut-il.

«Par notre passage, on leur a montré qu'ils n'étaient pas isolés. Ils pensent qu'ils sont seuls, qu'il n'y a de problèmes que chez eux. Ils ont vu que ça éxistait ailleurs, et que des jeunes bougeaient, en voulaient, réagissaient, et faisaient bouger les choses...», surenchérit Taly.

Manuel Saez Prieto

Ahmed Serraj :

L'antiracisme est le renouveau de l'éducation populaire.

Mars 2011
PàP nº 130

Directeur du Boulevard des Potes à Bordeaux, Ahmed Serraj explique pourquoi les associations antiracistes sont en première ligne des coupes budgétaires. Et comment on peut y remédier.

Julien Vanhée : Bonjour Ahmed, vous êtes directeur du Boulevard des Potes à Bordeaux, pouvez vous le présenter à nos lecteurs ?

Ahmed Serraj : Le Boulevard des potes est une association de lutte contre le racisme et les discriminations, agréée d'éducation populaire, issue du mouvement antiraciste des années 80. A partir de ces orientations, nous développons un certain nombre d'actions à la fois d'animation urbaine, de formation, et de sensibilisation à la lutte contre les discriminations mais aussi d'éducation à la citoyenneté et à d'éducation contre les discriminations auprès des lycéens, collégiens, des CFA, maisons familiales et rurales, nous avons aussi une action dans tout ce qui concerne le droit des étrangers et de la nationalité. Notamment les modalités de déclaration de la nationalité française pour les jeunes nés en France de parents étrangers, ce qui renvoie à la question du droit du sol, qui a évolué depuis 1993 avec un mixe entre droit du sol et droit du sang.
C'est aussi un lieu de rencontre culturel, de valorisation des expressions autour de la peinture, théâtre, cinéma… Tout ce qui permet de prendre en compte les expressions culturelles comme étant des expressions à part entière, et pas uniquement dans une approche folklorique ou exotique.
Le BDP est donc un lieu d'initiatives citoyennes mais aussi de transmission de connaissances et de savoirs, à travers les questions de lutte contre le racisme et les discriminations, de citoyenneté.

J.V. : Tu nous parlais du mouvement antiraciste, qu'a-t-il apporté lors de sa rencontre avec l'autre grand mouvement de l'éducation populaire ?

A.S. : Le mouvement antiraciste des années 80 s'inspirant fortement de la tradition d'égalité, d'émancipation, de promotion sociale mais aussi de conscientisation de la société sur des sujets tels que la lutte contre le racisme ; le mouvement antiraciste est, en tout cas à notre sens, une des relèves de l'éducation populaire sur ces 20 dernières années. Il est dans une tradition, mais il est aujourd'hui le renouveau de l'éducation populaire, en tant que lieu de débats, mais aussi lieu d'enjeux démocratiques et citoyens.

J.V. : Penses-tu qu'il y a un soutien de l'état et des collectivités à ce mouvement d'éducation populaire antiraciste ?

A.S. : Toutes les associations subissent des coupes budgétaires. Plus globalement, sur l'ensemble des associations, il faudrait plus de temps pour déterminer… Il y a les grandes fédérations, plusieurs secteurs dans le monde associatif, le monde sportif, le monde social, les droits de l'homme, les questions du handicap, environnementales, les associations de quartiers… Tout dépend de la taille des associations. Avec cette offensive contre les associations, notamment cette forte réduction de financement des associations, certaines disparaitront plus vite que d'autres, du fait de leur taille et de leur précarité structurelle, organisationnelle et financière. A fortiori, tout ce qui est antiraciste n'est pas inscrit en tant que tel sur des lignes budgétaires, ce sont des associations qui sont et seront fortement visées par les fortes réductions de subventionnement public.

J.V. : Comment nous, associatifs, pouvons contrer cela ?

A.S. : Ici, à Bordeaux, nous avons monté une conférence départementale avec une cinquantaine d'associations, telles que la ligue de l'enseignement, SOS Racisme, France Libertés, et bien d'autres… Celle-ci a comme objectif premier de faire prendre conscience de l'intérêt général, de l'utilité qu'ont les associations dans notre vivre ensemble au quotidien.
Les associations agissent à travers toute une série d'initiatives locales et nationales… Un territoire, une ville, un pays sans ses associations, c'est porter fortement atteinte au pacte républicain, à la cohésion sociale et au vivre ensemble. Et même au principe d'égalité, déjà assez fragilisé.

Propos recueillis par Julien Vanhée

Pote à Pote
LE JOURNAL DES QUARTIERS

OUVRONS LES EMPLOIS FERMÉS !

DISCRIMINATION

Ouvrons les emplois fermés.

François Hollande nous avait répondu dans le précédent numéro :

«Une concertation sur ce sujet aura lieu après l'élection présidentielle, d'une part avec les professions concernées du secteur privé, d'autre part dans le secteur public, à l'exception des fonctions liées à l'exercice de la souveraineté ou comportant une participation directe ou indirecte à l'exercice des prérogatives de puissance publique.»

Ouvrir les emplois fermés

Déc 2010
PàP nº 129

Danièle Lochack milite depuis une vingtaine d'années pour l'ouverture des emplois fermés. En décembre 2010, elle a dénoncé dans les colonnes de Pote à Pote une discrimination pratiquée au plus niveau de l'Etat qui donne le mauvais exemple aux entreprises.

« Emplois fermés », « emplois réservés », 7 millions de postes sont inaccessibles aujourd'hui aux étrangers non-européens en France. La fonction publique, à elle seule, leur verrouille 5,2 millions d'emplois. Pourquoi cette distinction entre étrangers d'origine européenne, les communautaires, et les autres, les extracommunautaires ? En 1991, la France a ouvert ses emplois fermés aux communautaires, excepté ceux de la fonction publique régalienne (police, justice, administration fiscale qui relèvent de la souveraineté nationale), pour se mettre en conformité avec des directives européennes datant de...1980.

Danièle Lochak, professeure émérite de Paris-X, membre de la Ligue des droits de l'homme (LDH) et du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), milite depuis de nombreuses années pour l'ouverture des emplois fermés aux extracommunautaires. Pour elle, la fermeture des emplois de la fonction publique « confine parfois au scandale : on refuse de recruter des étrangers sur des postes de fonctionnaires, mais on accepte de les embaucher, pour accomplir les mêmes tâches, comme auxiliaires ou contractuels sur des postes où ils ne bénéficieront pas de la sécurité de l'emploi. »
C'est ainsi que dans l'Education Nationale, la titularisation est refusée aux étrangers extracommunautaires, qui peuvent être engagés comme professeurs contractuels ou vacataires pour assurer des remplacements. Il y a alors moins de garantie de compétence que pour les enseignants recrutés sur concours. Il suffit d'être titulaire d'une Licence. « C'est bien la preuve qu'on ne veut pas leur accorder le bénéfice du statut. », souligne Danièle Lochak. Le même phénomène se produit dans le secteur public, pour des entreprises comme la SNCF, ou bien Air France dont le personnel navigant doit être français. Quelques exceptions notables cependant grâce à la Sécurité Sociale, La Poste et la RATP qui a ouvert ses 45 000 emplois, sans condition de nationalité en décembre 2002.

Pourtant en vertu du principe qui affirme que « nul ne peut être lésé, dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines » et qui figure dans le préambule de la Constitution de 1946, cette discrimination est anticonstitutionnelle et contestable devant les institutions selon l'universitaire. « La plupart de ces exclusions ne sont pas fondées sur un motif légitime et n'ont d'autre objectif que de protéger les nationaux contre la concurrence étrangère. Un tel motif ne saurait, au plan constitutionnel, justifier des différences de traitement. Dans ces conditions, on peut estimer qu'il y a là une violation du principe de non discrimination. Et je pense que si la question était soumise aujourd'hui au Conseil constitutionnel, il serait amené à considérer que les textes prévoyant l'interdiction pour les étrangers d'accéder aux emplois dans les entreprises publiques est inconstitutionnel. »

Plus grave, en plus d'être illégitimes, ces mesures gênent l'intégration et génèrent un effet d'exclusion important. Les enfants d'étrangers nés en France doivent attendre la majorité pour devenir Français. Or, le choix d'un métier se fait à partir de ce que l'on vit. Et la plupart des jeunes étrangers n'ont pas l'idée d'entrer dans la fonction publique. « Ils ont une vision restreinte du champ professionnel de par l'expérience que vivent leurs parents », confirme Danièle Lochak. « Aujourd'hui, toute une série de carrières leur est symboliquement fermées. D'un point de vue subjectif, il y a la conscience d'une discrimination. »

Le 30 mars 2009 suite au travail de Samuel Thomas, président de la FNMDP et du comité consultatif, la Halde a réclamé au gouvernement
la suppression de la restriction de nationalité pour les emplois fermés à l'exception des emplois liés à l'exercice de la souveraineté nationale ou de prérogative de puissance publique. Car comme le remarque Danièle Lochak, « l'Etat donne le mauvais exemple. » Comment dire aux employeurs qu'ils n'ont pas le droit de pratiquer la discrimination quand l'Etat pratique la préférence communautaire ?

Christine Chalier

Juin 2009
PàP nº 123

Rien ne justifie que des étrangers ne puissent accéder aux emplois publics

En juin 2009, alors président de la Haute Autorité de Lutte contre les Discrimininations et pour l'Egalité (HALDE), Louis Schweitzer prenait position pour l'ouverture des emplois publics fermés aux étrangers. Un grand pas pour le combat pour l'égalité.

PàP : Pourquoi la HALDE souhaite-t-elle que les étrangers hors UE aient le droit d'intégrer la fonction publique et les entreprises publiques par le biais du concours ?

Louis Schweitzer : Les différences de traitement fondées sur la nationalité ne peuvent être justifiées que si elles sont fondées sur un motif légitime. Il est ainsi normal que les emplois de l'État qui participent à l'exercice de la souveraineté nationale, par exemple la justice, la défense, la police, soit réservés à des citoyens français. En revanche, rien ne semble justifier que des étrangers résidant régulièrement en France et autorisés à y travailler, ne puissent pas accéder dans les mêmes conditions que les citoyens des pays de l'Union européenne, aux emplois publics ne participant pas à l'exercice de la souveraineté.

Quels sont les d'emplois que la HALDE souhaite ouvrir ?

Il s'agit de tous les emplois des entreprises publiques ainsi que des emplois privés qui sont en application de différents textes dont certains remontent à 2 siècles assortis à des conditions de nationalité ; par exemple les agents statutaires d'EDF, les personnel des collectivités locales, les agents du Ministère de l'Équipement.

Comment la HALDE va-t-elle s'y prendre pour convaincre les entreprises publiques (EDF, SNCF, Air France, etc.) de suivre ses recommandations ?

Des entreprises telles que la RATP et la Poste ont d'ores et déjà ouvert leurs emplois à toutes les personnes résidant en France et autorisées à y travailler, sans poser de conditions de nationalité spécifique. La HALDE a entendu ces entreprises qui ont indiqué que cette ouverture ne leur avait posé aucun problème. Dès lors les entreprises publiques qui n'ont pas encore suivi cette voie d'ouverture, devraient être incitées à suivre leur exemple. Bien sûr, les étrangers qui souhaitent les rejoindre doivent, comme les autres candidats, maîtriser notre langue.

Comment la HALDE va-t-elle s'y prendre pour convaincre le gouvernement de modifier la législation relative aux emplois fermés ?

Le Gouvernement a déjà ouvert aux étrangers citoyens de l'Union européenne les emplois publics jusque là réservés aux nationaux français. De même, le Sénat vient de voter une proposition de loi ouvrant l'accès de certaines professions privées réglementées aux citoyens de pays n'appartenant pas à l'Union européenne. La recommandation de la HALDE s'inscrit ainsi dans une dynamique d'ouverture déjà engagée. J'espère donc que comme dans 2 cas sur 3, le Gouvernement poursuivra cette ouverture et mettra en oeuvre la recommandation que lui présente la HALDE.

Propos recueillis par la rédaction

Égalité des droits entre tous les travailleurs !

Dans le même numéro, Mohammed Oussédik défendait au nom de la CGT la proposition d'ouverture des emplois fermés de la Fédération Nationale des Maisons des Potes.

En 1988, la communauté européenne a fait injonction à la France de rendre les emplois publics accessibles aux communautaires. La seule restriction concernait les emplois régaliens, c'est-à-dire ceux liés à la puissance publique : armée, police... En 1991, la France a commencé à appliquer des décrets ouvrant les emplois publics aux européens. Dès lors, l'argument de la « souveraineté nationale » ne tient plus.
Depuis peu la France s'est alignée sur le droit communautaire et de nombreux emplois fermés sont désormais accessibles aux ressortissants des pays de l'Union Européenne.

En réalité, ce ne sont pas les emplois, mais les statuts et acquis sociaux qui sont fermés aux étrangers extra communautaires. Ceux-ci peuvent devenir enseignants (maîtres auxiliaires, contractuels...) ou médecins dans les hôpitaux, mais surexploités avec des « sous-statuts » et dans la précarité. Dans la recherche et l'enseignement supérieur, la condition de nationalité a été levée en 1982. Des enseignants de faculté non européens sont titulaires.

Ces discriminations n'épargnent pas le privé. Dans les professions de santé, de la communication, juridique, etc., il arrive que l'on exige à la fois la nationalité française et un diplôme français. Si l'on ajoute aux 5,2 millions d'emplois publics fermés aux étrangers hors Union européenne, la longue liste des emplois privés soumis à la même restriction, on compte entre 6,5 et 7, millions d'emplois fermés aux extracommunautaires. soit 30 % des emplois au total ! Le discours moralisateur sur « l'intégration » ou « l'insertion par le travail » s'évanouit devant cette réalité.

Constatant que les arguments utilisés par les directions des entreprises publiques et de l'état employeur n'étaient pas fondés et qu'ils poussaient en réalité à davantage de mise en concurrence des droits des salariés, la CGT et l'ensemble de ses organisations territoriales et professionnelles ont adopté dans leurs repères revendicatifs que désormais :
« La CGT est favorable à l'accès à tous les emplois, des fonctions publiques et des entreprises publiques, sans condition de nationalité. »

Par exception, la nationalité française demeure une condition pour les emplois de l'administration publique concernant les fonctions essentielles de l'État (Les emplois dont les attributions ne sont pas séparables de l'exercice de la souveraineté, ou qui comportent une participation directe ou indirecte à l'exercice de prérogatives de puissance publique de l'État).

Si cette décision confirme la longue tradition de la CGT dans son combat contre toutes les formes de discrimination, c'est aussi la prise de conscience que c'est en restant sur notre champ d'intervention syndical, par l'égalité de traitement et des droits effectifs entre tous les travailleurs, que nous pouvons lutter efficacement contre tous les préjugés et contre le racisme.

Ce repère revendicatif fait pleinement partie de notre revendication pour un nouveau statut du travail salarié et pour une sécurité sociale professionnelle..

Mohammed Oussedik, membre de la commission executive de la CGT

Une discrimination indigne de la République !

Juin 2009
PàP nº 123

En 2009, Bariza Khyari portait au sénat une proposition d'ouverture des emplois fermés. Un succès d'étape.

PàP: Avant tout, pouvez-vous nous expliquer ce que sont les emplois fermés et quels sont les secteurs concernés ?

Bariza Khiari: Les emplois fermés, qu'on appelle communément ainsi, sont des emplois où il existe une condition de nationalité. Cette condition restreint, malheureusement, l'accès des travailleurs étrangers à l'exercice de certaines professions. Les médecins, les avocats, les sages-femmes, les experts-comptables, les géomètres, les architectes, sont par exemple, concernés par ces emplois fermés. Toutes ces professions sont interdites aux étrangers de nationalité extra-communautaire et cela même si la personne possède un diplôme français. Il y a encore quelques années, ces emplois fermés concernaient également les ressortissants de l'Union Européenne, depuis les communautaires ne sont plus touchés. Du coup les extras-communautaires le vivent comme une discrimination supplémentaire.

PàP: D'où la mobilisation des médecins étrangers en 2006 ?

BK: Pour les médecins étrangers, c'est tout autre chose parce qu'il y a également des conditions de diplôme qui s'ajoute aux conditions de nationalité. Un médecin, s'il a un diplôme français et qu'il est étranger, il ne peut pas exercer en France, et s'il a un diplôme étranger et qu'il est français, il ne peut pas exercer dans les mêmes conditions qu'un médecin français possédant un diplôme français. Imaginer deux enfants, vivant dans le même quartier, l'un est français et l'autre pas, ils font tous deux des études de médecine, ils réussissent tous les deux, l'un peut exercer, l'autre pas. Ce sont des restrictions qui pour moi s'apparente à une forme de discrimination légale.

PàP: Vous parlez de discrimination légale, pourquoi ?

BK: Quand un jeune français issu de l'immigration vous dit, droit dans les yeux, que la fonction publique ce n'est pas pour lui, on se doit de lutter contre cette forme de discrimination car ça ouvre les champs du possible pour toute une génération. Le fait que cela justifie presque les discriminations illégales ne me semblait pas digne pour la République. Ce qui me semble curieux c'est qu'au moment où l'Europe se construit, on a accordé des droits, et c'est normal, aux ressortissants de l'Union Européenne mais du coup on a marginalisé tous les autres. C'est pareil pour le droit de vote, il a été ouvert aux ressortissants de la Communauté Européenne d'autant plus inacceptable pour ses étrangers non-communautaires présents sur notre territoire depuis 30, 40, 50 ans.

PàP:Combien d'emplois sont concernés par ces restrictions ?

BK: Beaucoup, il y a ceux qui dépendent de la fonction publique mais on n'y touche pas. Et, pour le reste, 500 000 emplois sont concernés.

On ne s'explique pas pourquoi une sage-femme qui a un diplôme français et qui est de nationalité étrangère ne peut pas exercer. Pourtant elles sont utilisées dans les cliniques ou autre mais bien sûr dans des conditions de rémunération et de statut qui ne sont pas à la hauteur du diplôme obtenu.

PàP: Pourriez-vous nous parler de votre proposition de loi ? Nous expliquer votre démarche ?

BK: Je fais partie de la commission des affaires économiques et je m'intéresse aux questions de discrimination. Je traque tout ce qui s'apparente à la discrimination dans les textes, en travaillant avec des associations telles que SOS Racisme, France Terre d'Asile, et bien d'autres encore. Souvent elles me signalent des choses, des points de droit qui mériteraient d'être éclaircis. Là en l'occurrence mon attention a été portée sur les emplois fermés. J'ai donc pensé qu'il fallait qu'un parlementaire se penche là-dessus. J'ai ciblé une dizaine de professions, pour voir d'abord comment le Sénat allait réagir. J'ai eu l'agréable surprise de constater que la Commission des Lois du Sénat à voter ce texte à l'unanimité. C'est quand même très important, ce qui laisse supposer que le gouvernement va aller dans le sens de la Commission des Lois, l'inverse serait curieux. D'autant que le président Sarkozy a fait tout un discours sur la lutte contre les discriminations et la promotion de la diversité. J'ose espérer que mercredi (11 février 2009), le gouvernement donnera son accord concernant cette proposition de loi.

PàP: Comment avez-vous fait le choix des secteurs professionnels qui pourraient êtres concernés par cette levée de condition de nationalité ?

BK: Parce que notre droit est très complexe, il a fallu étudier tous les codes, par exemple le code de la santé pour les médecins, et c'est un travail fastidieux, on s'est donc limité. Mais c'est une façon aussi pour nous de voir comment allait réagir le gouvernement et la commission des lois. Si ce texte est adopté, bien sûr que je ne manquerai pas de travailler sur toutes les autres professions concernées, ce n'est qu'un ballon d'essai.

PàP: Comment voyez-vous la suite ? Car aujourd'hui il ne s'agit que d'une proposition de loi.

BK: En effet, il ne s'agit là que d'une proposition de loi. Charles Gauthier, Sénateur PS de Loire-Atlantique, a été nommé rapporteur et dans ce cadre-là, il a rencontré tous les corps de métier concernés : ordre des médecins, ordre des chirurgiens dentistes, ordre des architectes, ordre des vétérinaires…Et la grande majorité est favorable à ce projet de loi, pour faire sauter ce verrou de nationalité. Bien sûr, certains professionnels sont un peu plus conservateurs que d'autres, mais ils n'ont pas d'argument valable, à part la conservation de privilège.

En plus cette proposition de loi s'inscrit dans la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques), censée limiter le nombre de procédure administrative, puisque malgré tout, des dérogations étaient accordées. Une personne qui avait un diplôme mettait deux à trois ans pour obtenir cette dérogation. C'est humiliant et en plus ça jette l'opprobre sur le diplôme.

Mercredi, nous examinons en séance publique cette proposition de loi qui, je vous le rappelle, a obtenu un avis favorable de la Commission des lois du Sénat, j'ose espérer que le gouvernement y sera favorable ou qu'au moins il demandera la sagesse de notre Assemblée. Ensuite, si la proposition de loi est adoptée au Sénat, elle sera soumise à l'Assemblée, dans les mêmes conditions, et sera examinée par les Députés.

PàP: Vous avez l'air assez optimiste ?

BK: Écoutez, je ne veux pas préjuger de l'avis du gouvernement, je n'en sais rien. Je m'appuie juste sur l'avis unanime de la Commission des Lois et sur les discours du Président de République. Donc en m'appuyant là-dessus et sur la nomination de Yazid Sabeg, comme Commissaire à l'Egalité, je pense que cette proposition de loi devrait normalement être accueillie de façon favorablement. Nous verrons bien.

Propos recueillis par la Rédaction

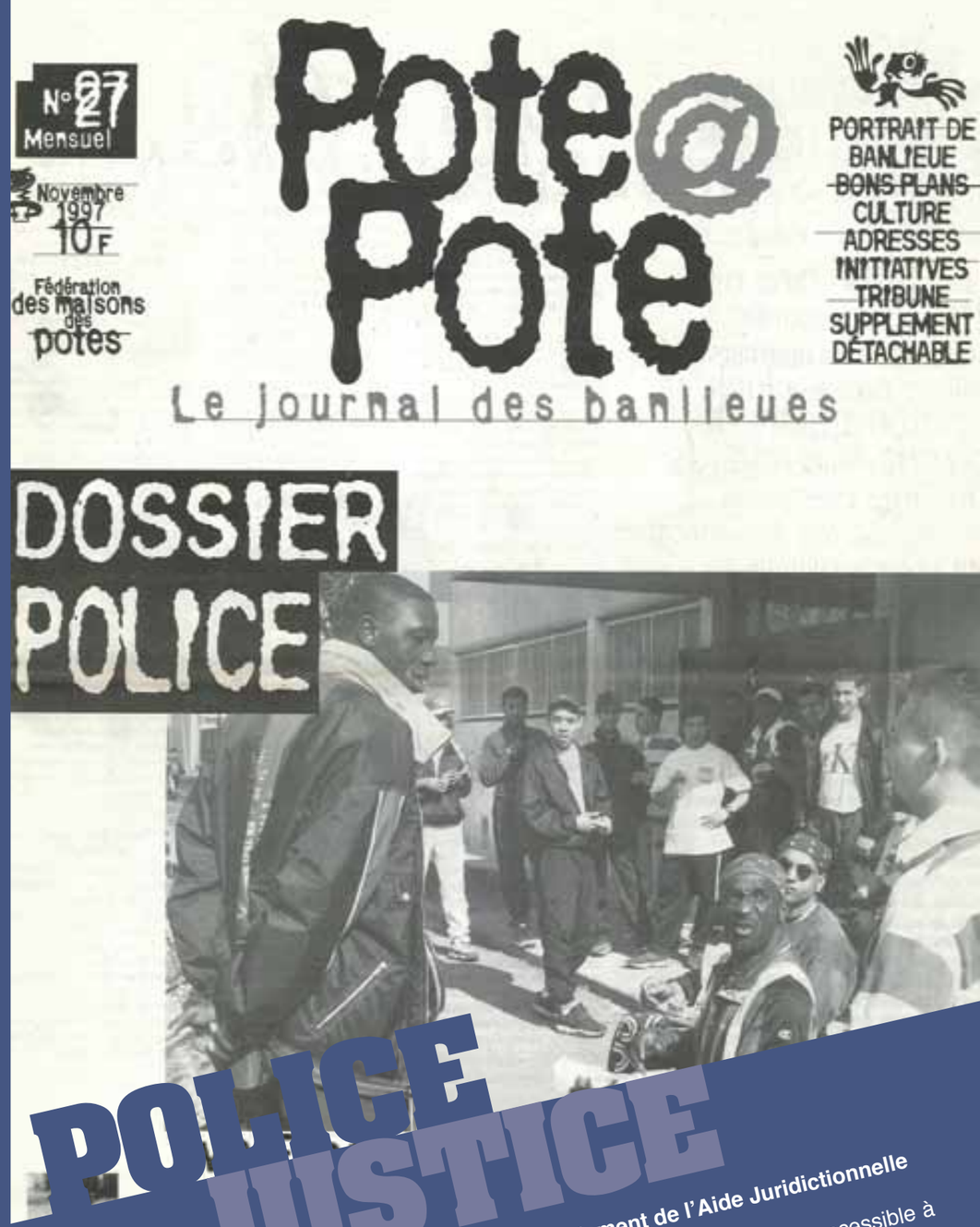

POLICE JUSTICE

Pauvre ou riche mêmes droits face à la Justice. Doublement de l'Aide Juridictionnelle

François Hollande nous a répondu dans le précédent numéro : «La justice doit être accessible à tous. Trop nombreux sont, en effet, les Français qui estiment qu'elle est trop chère, trop lointaine, trop compliquée, trop lente aussi. Notre volonté sera d'y remédier. Nous devons notamment reformer l'aide juridictionnelle afin que tout justiciable qui se présente devant la justice puisse réellement bénéficier de l'assistance d'un avocat et afin que cet avocat soit convenablement rémunéré. Mais aussi mettre l'accent sur la justice du quotidien, la proximité de la justice. Je n'accepterai pas un ordre social où les plus puissants, les moins scrupuleux, les plus violents prendraient le pas sur les autres. Mon premier devoir si je deviens le chef de l'Etat, c'est de protéger les faibles. Et le premier devoir du chef de l'Etat, c'est de protéger tous les Français où qu'ils vivent sur le territoire.»

La prison ne sert à rien !

En 1991, le syndicat de la magistrature, par la voix de son secrétaire général Jean-Claude Bouvier, s'inquiétait du traitement réservé à la délinquance des mineurs et à de ses possibles dérives sécuritaires.

Pote à pote : Pourquoi la délinquance des mineurs et quel rapport avec la banlieue ?

Jean-Claude Bouvier : Un syndicat de commissaires de police a sorti un rapport dénonçant l'impunité pénale de la délinquance des mineurs. Il estimait que la justice des mineurs privilégie beaucoup trop le caractère éducatif et proposait donc des mesures répressives extrêmement dangereuses à nos yeux, d'ailleurs reprises par M. Debré. D'abord, la comparution immédiate des mineurs, ensuite la mise en place de centres contrôlés (le retour des maisons de correction d'antan…).

Pote à pote : C'est le retour de la prison pour les mineurs ?

J.C.B. : La prison est, en effet, la pierre angulaire su système pénal français, alors qu'elle ne sert surtout pas à amender ! Or, la comparution immédiate, par exemple, conduit automatiquement à la prison, car on ne juge alors que l'acte et non la personne. C'est autant plus absurde que la récidive est pratiquement de 100% chez les mineurs condamnés, notamment à de courtes peines…
Cependant, un juge doit pouvoir signifier au mineur qu'il ne peut pas agir ainsi, et éventuellement le déclarer coupable.

Pote à pote : Comment faire, alors ?

J.C.B : Il faut essayer de mettre en place des mesures qui permettent de signifier rapidement l'interdit au jeune, tout en laissant le temps à l'institution judiciaire de proposer la réponse adaptée. Nous proposons ainsi de diviser le procès pénal en deux phases : d'abord, décider de la culpabilité, assez rapidement ; ensuite, la sanction, reportée dans le temps. Ce temps nous permettrait d'accompagner le jeune pour adapter notre réponse à sa situation.
Nous restons très attachés à l'ordonnance de 1945, qui régit la justice des mineurs, où il y a tout un volet pénal dominé par une seule priorité qui est l'éducatif. Malheureusement, on ne juge plus en fonction de la personne qui passe devant le tribunal, mais en fonction de ce que les infractions qu'il a commises représentent. Et ça, c'est la plus mauvaise chose qu'il soit !

Pote à pote : Qu'en pense le reste de la Magistrature ?

J.C.B. : Face à des comportements qui relèvent davantage de l'incivilité que de la délinquance, il pourrait y avoir une réponse par le dialogue, la compréhension mutuelle. Mais tout cela requiert une formation… Et aujourd'hui, on privilégie la répression !

La magistrature est, à cet égard, une institution assez conservatrice. Le sentiment d'insécurité actuel, réel ou imaginaire, l'exaspération face à la petite et moyenne délinquance, se répercutent au niveau des tribunaux…

Pote à pote : Comment rapprocher la justice des citoyens, dans ces conditions ?

J.C.B. : Depuis quelques années, on a cherché à créer des antennes de justice décentralisées. Ces expériences ont donné le jour aux Maisons de Justice, qui obéissent toutes à deux logiques : faire se déplacer les magistrats, et essayer de mettre en place, notamment dans les quartiers les plus défavorisés, de véritables structures de médiation et de conciliation.

Cela peut être très intéressant mais pose aussi beaucoup de problèmes. Des justiciables pensent qu'on les exclut de « la justice de centre-ville », des magistrats y interviennent très peu, pensant que ces structures sont là pour les décharger de leur travail.

Ce qui reste important, néanmoins, c'est que l'on garde à l'esprit que les gens ont des droits. On peut installer une justice de proximité, mais cette justice doit pouvoir être contrôlée par un magistrat et les gens doivent pouvoir être conseillés, représentés par un avocat.

Pote à pote : Quelles perspectives se dégagent de vos réflexions sur ces sujets ?

J.C.B. : Sur la banlieue, beaucoup pensent que toutes les réponses peuvent être apportées par la police et justice. S'il y a des problèmes dans les banlieues, c'est que les gens vivent mal ! N'inversons pas les problématiques…

Il faut mettre en place des logiques qui n'amplifient pas ces problèmes : la prévention et l'éducation en partenariat avec tous ceux, policiers, éducateurs, militants, qui travaillent sur le terrain.

Pour l'instant, le Garde des Sceaux prépare une réforme… Certaines mesures proposées sont intéressantes. Par contre, nous craignons qu'il cherche aussi à réformer l'ordonnance de 45. Et là, ça peut être dangereux, étant donné la logique et l'état d'esprit actuels…Nous restons donc vigilants !

Propos recueillis par M.S.P

Catastrophe Absolue !

Avocat passionné depuis 27 ans, Michel Konnitz faisait part à Pote à Pote son désarroi quant à la situation des mineurs détenus et affirmait que la prévention devait être au moins égale à la sanction.

Pote à pote : En règle générale, où rencontrez-vous vos clients pour la première fois ?

Michel Konnitz : Malheureusement, la plupart de mes clients sont détenus. Pour tout vous dire, 80% de ma clientèle sont détenus.

PàP : Pensez-vous que l'incarcération des mineurs, par exemple, est quelque chose de viable ?

M.K : C'est une catastrophe absolue ! Pour les jeunes, l'alternative, ce sont les centres fermés, mais on en parle peu, car c'est ingérable. Ce qu'il faut savoir, c'est que le centre pour mineurs de Fleury Mérogis est très dur. En prison, il y a partout du racket et de la violence. La prison n'a jamais rendu quelqu'un meilleur, et les jeunes en sortent bien pires.

PàP : Pensez-vous que la prison d'aujourd'hui, produit les récidivistes de demain ?

M.K : Oui. Une fois sur deux, les gens qui vont en prison y retournent. Il y a des idées reçues qui sont fausses. Pour les gens qui passent aux Assises, la récidive est de l'ordre de 1%. C'est très simple : la prison produit de la délinquance. Alors soit on s'oriente vers un projet où le but est d'avoir de moins en moins de détenus, en multipliant la prévention, soit on agit sur le court terme, c'est-à-dire qu'on incarcère à tour de bras, mais on sait qu'à terme ce sont des gens que l'on verra parce qu'ils seront récidivistes. Je pense que si l'on veut agir sur le long terme, il faut avoir peu de gens en prison. C'est un paradoxe mais c'est ainsi. Plus vous avez de jeunes en prison plus vous fabriquez des délinquants, car ils se fabriquent en détention.

PàP : Mais la réinsertion n'est pas évidente non plus, lorsqu'on sort de prison…

M.K : Oui, il y a des études qui montrent que plus une prison est humaine – si tant est que ce soit possible -, moins vous avez de récidive. Par exemple en Hollande, les détenus sont relativement traités correctement et le taux de récidive est beaucoup plus bas qu'en France. Moins la prison est humaine, plus les gens en ressortent inhumains, c'est logique d'ailleurs. Une prison où vous n'avez aucun droit, où quand vous travaillez, vous êtes mal payés, ne prépare pas à la réinsertion. En France, c'est une catastrophe, on ne favorise pas quelconque réinsertion.

PàP : Quelles solutions proposeriez-vous ?

M.K : Je pense qu'à chaque fois que l'on consacre 1 euro à la construction d'une prison, il faudrait consacrer la même somme à la prévention. Le raisonnement pour moi ne doit pas être de dire « on va augmenter le parc pénitentiaire », c'est ridicule ! On doit au contraire viser à ce que les gens n'aillent pas en détention. Malheureusement, ce n'est pas du tout le chemin que l'on prend. Il y a une tendance très lourde aujourd'hui, qui demande à l'Etat beaucoup plus de réprimer que d'aider, puisqu'on est passé d'un Etat-providence, à un Etat-gendarme. Il faudrait que dans les prisons, les détenus aient quelques droits, qu'ils ne se fassent pas tabasser par les gardiens, que leur famille ne soit pas traitée comme du bétail, qu'ils aient un salaire correct lorsqu'ils travaillent… Bref, qu'on les traite comme des êtres humains. Peut-être alors se comporteront-ils comme tels.

Propos recueillis par Sarah Marx

« Il y a une tendance très lourde aujourd'hui, qui demande à l'Etat beaucoup plus de réprimer que d'aider, puisqu'on est passé d'un Etat-providence, à un Etat-gendarme. »

Aide Juridictionnelle : Assurer une réelle égalité devant la Justice

Mars 2011
PàP nº 130

Loïc Rigaud, responsable du pôle anti-discriminations de SOS Racisme, est un habitué du système judiciaire. Il a pu faire défendre de nombreuses victimes de discriminations. Il s'exprime sur la propostion de la Fédération Nationale des Maisons des Potes de doubler l'Aide Juridictionnelle et de relever son plafond.

Julien Vanhée : On sait qu'aujourd'hui de nombreux procès en comparution immédiate (défendus par le biais de l'AJ) se font en une demie heure… Peut-on parler d'égalité ?

Loïc Rigaud : Non, parce que déjà, la comparution immédiate est un élément particulier. Ca a été créé pour juger les violences urbaines. Donc déjà il y a une inégalité entre les campagnes et les villes. Il y a une chambre de comparution immédiate et en l'occurrence dans les tribunaux ruraux, il n'y a pas de chambre spécialisée. Quand on veut faire des C.I. il faut en créer une : mobiliser des juges, la veille ou 2 heures avant… Impossible. Donc pour un même délit, il y en a un qui se fait juger en comparution immédiate et un au tribunal correctionnel de manière normale. Celui-là pourra préparer sa défense, tandis que le premier ne le pourra qu'à minima. Très concrètement, les avocats, commis d'office, lisent le dossier une demie heure avant, et ne peuvent pas constituer de dossier conséquent… On a constaté des condamnations très importantes pour des faits mineurs. La question que l'on pourrait se poser c'est « pourquoi prioriser les violences urbaines par rapport aux délits financiers ? » On criminalise les délits de la pauvreté, alors que ceux des riches donnent accès à de meilleures défenses.

J.V. : La FNMDP propose pour Faire de l'égalité une réalité que l'AJ soit augmentée et son plafond relevé… Qu'en penses tu ?

L.R. : Il faut bien comprendre l'utilité de l'Aide Juridictionnelle dans une démocratie. Pour avoir accès à la justice, il faut déjà être informé de ses droits et surtout pouvoir se défendre. L'AJ permet aux individus quand ils sont poursuivis ou quand ils veulent poursuivre quelqu'un de se défendre s'ils n'ont pas d'argent, ce qui permet d'avoir une bonne défense devant un tribunal, qu'on soit pauvre ou riche. Sans elle, ce serait un scandale, mais aujourd'hui, elle est encore faible. Ce qui fait que les avocats travaillent très peu sur les dossiers. On ne peut pas dire qu'on est dans un pays d'égalité face à la justice, quand certains peuvent se payer un avocat et d'autres qui ont une défense moindre. Les avocats ne peuvent pas vivre de l'Aide Juridictionnelle et sont donc obligés de refuser des dossiers. Doubler le montant de l'AJ permettrait aux avocats de travailler de manière consciencieuse sur les dossiers et d'assurer une réelle égalité devant la justice quelque soit le niveau social.

J.V. : Qu'est-ce qui t'aiderait dans ton travail de lutte contre les discriminations ?

L.R. : Très concrètement, il faut doubler l'AJ. Pour une affaire de discrimination, ce sont des heures de travail. Et pour les associations, et pour les avocats. On prend les témoignages, on doit enquêter, trouver les éléments, parce que malheureusement la justice ne le fait pas tout le temps et le procureur qui doit diligenter une enquête ne le fait pas forcément. C'est donc nous-mêmes qui organisons des testings etc. Ça demande énormément de travail, ce qui n'est pas forcément toujours fait par l'avocat, étant donné la faiblesse de la rémunération. Doubler l'AJ pour les particuliers, mais aussi donner systématiquement l'AJ aux associations notamment quand le procès relève de l'intérêt général, ce qui nous permettrait d'indemniser nos avocats correctement, ce qu'on ne fait pas à l'heure actuelle puisque la plupart travaillent gratuitement.

Propos recueillis par Julien Vanhée

« Doubler le montant de l'AJ permettrait aux avocats de travailler de manière consciencieuse sur les dossiers et d'assurer une réelle égalité devant la justice quelque soit le niveau social. »

Défendons le droit à la formation en lycée pro grâce aux entreprises citoyennes.

François Hollande nous avait répondu dans le précédent numéro :
«Je m'attacherai à lutter contre toutes les situations bloquantes pour l'insertion professionnelle des jeunes des quartiers, qu'il s'agisse de recherche de stages, de contrats d'apprentissage ou d'emploi. Est-il acceptable, dans la République française telle que nous l'aimons, que des jeunes ou des moins jeunes, ne puissent pas accéder à l'emploi pour des raisons qui tiennent à leur lieu d'habitat, à leur quartier, à leur couleur de peau, à leur nom ? Le CV anonyme et la plate forme SOS stages qui en reprend le principe sont des outils intéressants mais qui ne résolvent pas tout. Il faut mettre en place, en lien avec les branches professionnelles et les grandes entreprises, un dispositif d'accompagnement – de type contrat d'objectif - ouvert à toutes les entreprises pour les encourager à accueillir des jeunes. On peut par exemple imaginer de conditionner certaines aides publiques au respect d'engagements sur l'égalité des personnes et la lutte contre les discriminations. Enfin, j'entends promouvoir l'engagement et l'esprit citoyen des entreprises. Des clubs luttant pour la diversité et contre les exclusions existent, ils doivent être encouragés.»

Déc 2002
PàP nº 75

Quiproquos et compagnie

Pour lutter contre la discrimination à l'embauche, un dispositif proposait à des jeunes de banlieue de se faire parrainer pendant leur recherche d'emploi. Une bonne idée qui a vite atteint ses limites.

D'abord destiné à aider les jeunes en difficulté d'insertion professionnelle, le parrainage est également devenu, grâce à une circulaire de 1999, instrument de lutte contre les discriminations, pourtant le dispositif souffre de dysfonctionnement qui, dans la pratique, ne lui permettent pas d'atteindre pleinement cet objectif. La lutte contre les discriminations s'avère, en fait, particulièrement éloignement des préoccupations quotidiennes des acteurs du terrain. C'est le constat que fait le CREDOC dans une étude publiée fin 2001. Si le rapport pointe les imprécisions des textes officiels qui règlement le parrainage, il souligne néanmoins que les limites du parrainage ne sont pas tant dues à la nature des dispositions prévues dans les circulaires qu'à leur non-application sur le terrain.

Le positionnement des acteurs du parrainage face à la lutte contre les discriminations.

Si aucun ne nie l'existence de pratiques discriminatoires à l'embauche les structures, les parrains et les entreprises ne retiennent pas la lutte contre les discriminations comme finalité principale du parrainage. Tout est, selon eux, une question des compétences des jeunes, mal adaptées au monde du travail. Les stratégies de recrutement des entreprises sont déterminées par l'image négative que les employeurs ont de la jeunesse, et, par suite, par leur crainte d'embaucher des personnes qui pourraient ne pas leur donner satisfaction. La lutte contre les discriminations passe avant tout par un changement dans l'attitude des jeunes et non par une modification des pratiques de recrutement des entreprises. Le parrainage contribue alors, pour, eux à lutter contre les discriminations en modifiant l'attitude des jeunes plutôt qu'en agissant sur les pratiques des entreprises.

Le flou des textes officiels

Les textes ne reconnaissent pas de manière claire la part des responsabilités des entreprises dans les pratiques discriminatoires à l'embauche et préconisent peu de moyens d'action pour tenter de modifier ces pratiques. Les fonctions du parrain sont clairement définies dans les circulaires, en ce qui concerne la mise à niveau et l'adaptation du jeune au marché du travail, mais restent floues en ce qui concerne les actions à mener auprès des employeurs en matière de lutte contre les discriminations.

L'ambiguïté se retrouve notamment dans la définition de la médiation qui, au fil des différentes circulaires, voit son importance atténuée et se retrouve assimilée à un simple rôle d'accompagnement. Or la médiation constitue l'un des moyens d'action les plus efficaces en matières de lutte contre les discriminations en ce qu'elle rassure l'employeur sur les qualités du postulant voire qu'elle brise les éventuels préjugés qu'il peut avoir à l'encontre du jeune.

Les réticences des acteurs à l'égard de la médiation

Les structures-support et les parrains ne

sont pas toujours favorables à la médiation auprès des entreprises au motif que celle-ci va à l'encontre de la logique et du processus d'autonomisation du parrainé. Hormis les jeunes les plus en difficulté d'insertion, les parrainés expriment les mêmes réticences. Ils reconnaissent en avoir besoin, mais ont peur que la médiation soit assimilée à du piston, qu'elle remette en cause leur aptitudes a être autonome et qu'elle soit comprise par l'employeur comme un signe de faiblesse et l'expression d'un besoin d'assistanat. Or, le rapport révèle que l'employeur pense exactement l'inverse : le parrainage est pour lui signe que le jeune qui lui est recommandé à une forte volonté d'insertion ; la médiation est, de plus, appréciée parce qu'elle lui « évite de perdre son temps » avec des candidats non préparés.

En éludant le recours a la médiation, les structures et les parents font du parrainage un dispositif qui, dans les faits, échoue par rapport à un objectif, celui qui est d'agir sur les pratiques de recrutement des entreprises, et ce même si le parrainage a fonctionné du côté du jeune en lui prodiguant soutient et conseil. Les structures se résument alors à offrir aux entreprises une aide au recrutement et se faisant, un procédant à la présélection des meilleurs candidats, se conduisent en « super agences de placement ». Une fois de plus, la lutte contre les discriminations devient une dimension très limitée par les pratiques des structures organisatrices du parrainage.

Les retombées positives du parrainage

Le parrainage facilite néanmoins l'accès à l'emploi des jeunes issus de l'immigration et les aides à affronter dans de meilleures conditions et les pratiques discriminatoires. C'est en ce sens que le CREDOC souligne les retombées positives du parrainage. Les jeunes reprennent confiance en eux et savent mieux valoriser leurs compétences et qualifications auprès des employeurs. De ce fait, le parrainage joue également sur les représentations qu'ont les entreprises, mais aussi les parrains, sur les jeunes issus de l'immigration. Le caractère positif de ce bilan repose donc essentiellement sur la qualité de l'insertion professionnelle des jeunes et non sur la volonté des acteurs de terrain qui n'ont as encore intégré la lutte contre les discriminations dans leurs stratégies respectives. Or le CREDOC observe que, quand le parrain a intégré cet objectif et a agi comme médiateur entre le jeune et l'entreprise, le parrainage fonctionne comme l'ambitionnaient les textes et représente un véritable atout pour aider à modifié les préjugés éventuels des employeurs et affaiblir les tentations discriminatoires.

Plus les acteurs du parrainage adhèrent à l'objectif de lutte contre les discriminations, plus ils permettent au dispositif de jouer son rôle. Outre une clarification des principes fondateurs, la mise en place de moyens d'actions efficaces dépendra du niveau de sensibilisation des acteurs et de leur responsabilisation sur le caractère crucial de l'insertion professionnelle des jeunes et de la discrimination à l'embauche. Reste à trouver les meilleurs moyens d'y parvenir.

GERALDINE BILIONIERE.

Sept 97
PàP nº 25

A Marseille une régie de Quartier

Pour que l'insertion économique et sociale commence en bas de chez soi, une régie de quartier à Marseille a eu l'idée d'impliquer de manière professionnelle les habitants dans l'entretien de leur habitat.

La « régie services nord littoral » est une structure associative loi 1901 mais c'est aussi une entreprise résolument atypique née sous le vocable « régie de quartier » en 1988. Ce nouveau concept est à l'époque peu répandu et c'est en pionnier que notre entreprise de proximité va agir et se développer dans les quartiers nord de Marseille. Notre secteur d'intervention est une zone HLM hétérogène en proie à des problèmes socio-économiques graves. Tous les indicateurs sont en rouge et les statistiques alarmantes. Ce territoire est un site d'expérimentation idéal pour tester notre outil de revitalisation urbaine dont la fonction principale consiste à lutter efficacement contre toute forme de ségrégation sociale et spatiale.

La démarche est simple : les habitants salariés ont pour mission de nettoyer et d'entretenir leur cité par le biais de travaux d'intérêt collectif. Mais bien au-delà de ces tâches basiques, leur rôle essentiel est d'être acteur du développement local en créant du « lien communautaire ». cette démarche se situe à l'interface entre logeurs et logés. Les marchés négociés avec les organismes HLM d'un côté et la Ville de Marseille de l'autre génèrent un chiffre d'affaire annuel d'environ 2,8M . La redistribution massive de ces flux financiers sur le quartier et la création d'emplois qui en découle engendrent des tensions qu'il faut réguler. La pression est forte tant la demande est supérieure à l'offre tant la demande est supérieure à l'offre. Dans ce contexte, la transparence est de rigueur. Après un démarrage dans l douleur et quelques années de galère, nous avons su, dans la tourmente, trouver les ressources notre défi. Nous avons fait la démonstration en un minimum de temps que nous étions capables de jouer dans la cour des grands. Notre entreprise citoyenne a fait la preuve de viabilité en conjuguant, non sans mal, développement économique et action sociale. Notre vocation militante quasi humanitaire développe des valeurs fortes comme la formation, l'intégration, et surtout l'insertion. Cette volonté affirmée en faveur d'un public fortement marginalisé permet de lutter efficacement contre le processus d'exclusion. Parfois les résultats sont probants et les délinquants d'hier deviennent progressivement des citoyens à part entière bien intégrés dans l'entreprise. Cette performance est due en partie à un travail de fond exercé au cas par cas et sans relâche, car c'est ainsi que l'on agit efficacement sur les comportements. Notre capacité d'écoute et notre accompagnement sans faille comblent en partie les déficits professionnels mais aussi affectifs des plus démunis. C'est évident cette démarche pèse lourd dans l'exploitation de l'entreprise car aucune subvention directe ne prend en compte notre surcoût social que l'on évalue à près de 30% du chiffre d'affaire annuel. Cette estimation est sans doute en deçà de la réalité car au cœur du quartier est un lieu ouvert où la démocratie directe fonctionne bien ; cet espace de médiation est une soupape où les échanges sont parfois violents car la rancœur est tenace. Sur ce point, la négociation tourne parfois au bras de fer, les tentatives d'intimidation génèrent des rapports de force aux effets pervers. Notre déontologie impose des règles strictes, il ne faut en aucun cas céder à la pression ou à la menace, c'est cautionner la du plus fort et c'est à proscrire. Au contraire, notre objectif consiste à inverser cette tendance et faire en sorte que tous les habitants salariés, permanents ou non, évoluent vers des valeurs plus démocratique fondées sur le dialogue et la concertation. Cette nouvelle forme de gestion des ressources humaines suscite une conscience politique chez tous ceux qui en sont dépourvus. Cette approche produit des évolutions variables en fonction des individus mais la volonté de tirer vers le haut donne des résultats souvent tangibles. La flexibilité est une des constantes de la régie mais jamais l'assistanat. La distillation progressive du pouvoir à la base favorise une implication plus forte et un plus grande responsabilisation des acteurs. A terme, il s'agit de transmettre en déléguant afin de permettre une meilleure appropriation en vue d'une acquisition définitive de la structure par les habitants. Cela étant, la finalité consiste à fidéliser le plus grand nombre de salarié de façon à constituer un contre pouvoir actif et faire en sorte que les habitants ne soit plus à l'écart des négociations. Le pouvoir hégémonique des propriétaires est une époque révolue, il va falloir dorénavant compter avec les locataires. Notre missions ne s'arrête pas là car le chemin qui reste à parcourir est encore long mais nous sommes sur le bonne voie. Concernant l'avenir, il faut impérativement donner les moyens de travailler à ceux qui œuvres en première lignes. L'Etat d'urgence de toute une génération et sursis implique des remèdes efficaces au risque de voir disparaître progressivement la paix sociale au détriment des luttes urbaines.

Didier BONNET, directeur

Pour un droit au travail opposable

Janv 2007
PàP nº 113

Suite au récent succès des Enfants de Don Quichotte qui par leur mobilisation ont réussi à faire passer une loi pour le droit au logement opposable, en 2007, Pote à Pote militait pour un droit au travail pour tous.

Discriminations à l'embauche, chômage de masse chez les seniors comme chez les jeunes dans les quartiers populaires, nombreux sont ceux qui n'ont pas accès à l'emploi. Et pourtant le droit au travail est un droit fondamental.

Nous, citoyens et citoyennes, refusons la situation scandaleuse que vivent certains et certaines d'entre nous , sans emploi. Nous voulons que soit mis fin à cette honte que cela représente pour un pays comme le nôtre. La constitution garantit le droit au travail. Elle stipule que « chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi ». Et pourtant ce droit n'est pas appliqué. Qu'est-ce qu'une République qui proclame des droits qu'elle ne respecte pas ? A quoi servent des droits qui ne sont jamais appliqués. Quand ils le sont, c'est toujours pour les mêmes personnes. Dans les quartiers populaires, le chômage de masse fait des ravages, chez les parents comme chez les enfants. Les discriminations à l'embauche n'en finissent pas, les portes se ferment dans les entreprises en fonction de votre lieu d'habitation, de votre

origine, de votre sexe, de votre âge ou de votre couleur de peau.
Nous ne pouvons plus accepter cette situation. Nous ne pouvons plus accepter qu'on culpabilise ceux qui n'ont pas de travail et qu'on glorifie le mérite de ceux qui en ont un. Cette hypocrisie doit cesser. Les sans emplois n'ont pas choisi de l'être, les habitants des cités n'ont pas choisi de se tenir à l'écart de la société du travail. Nous nous reconnaissons dans la révolte des enfants de Don Quichotte qui réclament l'accès de tous à un logement. Nous voulons l'élargir au domaine du travail. Nous demandons de rendre le droit au travail opposable sur tout le territoire, condition pour que s'exerce réellement ce droit fondamental qu'est le droit au travail. Et qu'on ne nous réponde plus qu'en l'absence du plein emploi, le droit au travail se traduit par un droit à des allocations chômage. Que faire alors de tous ceux qui n'ont pas d'emploi et pas d'indemnités ? Que dire à tous ceux qui ont des diplômes et de l'ambition mais qui n'ont jamais eu le droit de commencer à travailler ?
Tout citoyen ne pouvant pas obtenir un travail décent par ses propres moyens doit pouvoir obtenir une proposition d'emploi, et à défaut saisir le juge. C'est ça le droit au travail opposable.

La rédaction

Regards croisés sur SOS Stage

Sept 2010
PàP nº 128

A l'occasion du lancement de la campagne nationale de sensibilisation pour l'insertion professionnelle des jeunes par la Fédération Nationale des Maisons des Potes, le magazine Pote à Pote a rencontré les différents acteurs de l'action SOS Stage. Lancée au coeur du lycée professionnel de Villiers-le-Bel, la plateteforme internet qui met en relation les lycéens en recherche de stage avec les entreprises, cette action recueille tous les suffrages.

Arnaud OGORECK, Gérant de la société AEROCLIMAT

Cette plateforme (SOS Stage ndlr) représente l'avantage de centraliser et d'avoir un interlocuteur qu'aujourd'hui on n'a pas, c'est la personne qui représente l'école, le tuteur... Et c'est bien de pouvoir gérer les choses à trois, car aujourd'hui, on n'a quasiment aucun contact avec les professeurs.

Elle présente un candidat de façon anonyme, c'est à dire qu'on ne peut pas immédiatement rejeter sa candidature de par son origine, son quartier, donc cela oblige à analyser un peu plus le contenu. Ca permet peut être de prendre un rendez-vous avec un jeune. Celui ci après arrive, il se présente et on peut, nous, rentrer dans le détail, sur sa réelle motivation à trouver un stage et puis l'analyse de son comportement qui, dans notre entreprise, est très important.

Laurent DOHO, Professeur de Lettres et D'histoire géographie

Dans le public il y a des élèves qui subissent des discriminations du fait de leur profil, c'est à dire de leur cité ou de leur origine. Je crois qu'un dispositif qui leur permette déjà d'être face à l'entreprise sans être recalés en amont pour des raisons que tout le monde connaît et qu'ils ne peuvent pas dire. C'est un dispositif qui serait bien.

Akram MEGROUD, 2eme année Bac pro Installation Sanitaire

En fait, j'appelle avant d'envoyer, et ceux qui me disent d'envoyer ne me donnent pas de réponse... Des entreprises, j'en ai contacté beaucoup quand même, des centaines, qui disent toujours que «c'est complet» SOS Stage, c'est intéressant, ça nous aide à trouver un stage. parce que des fois les patrons ne veulent pas des élèves parce que ce sont des arabes ou des noirs. C'est beaucoup mieux pour nous et pour nos profs aussi!

La rédaction

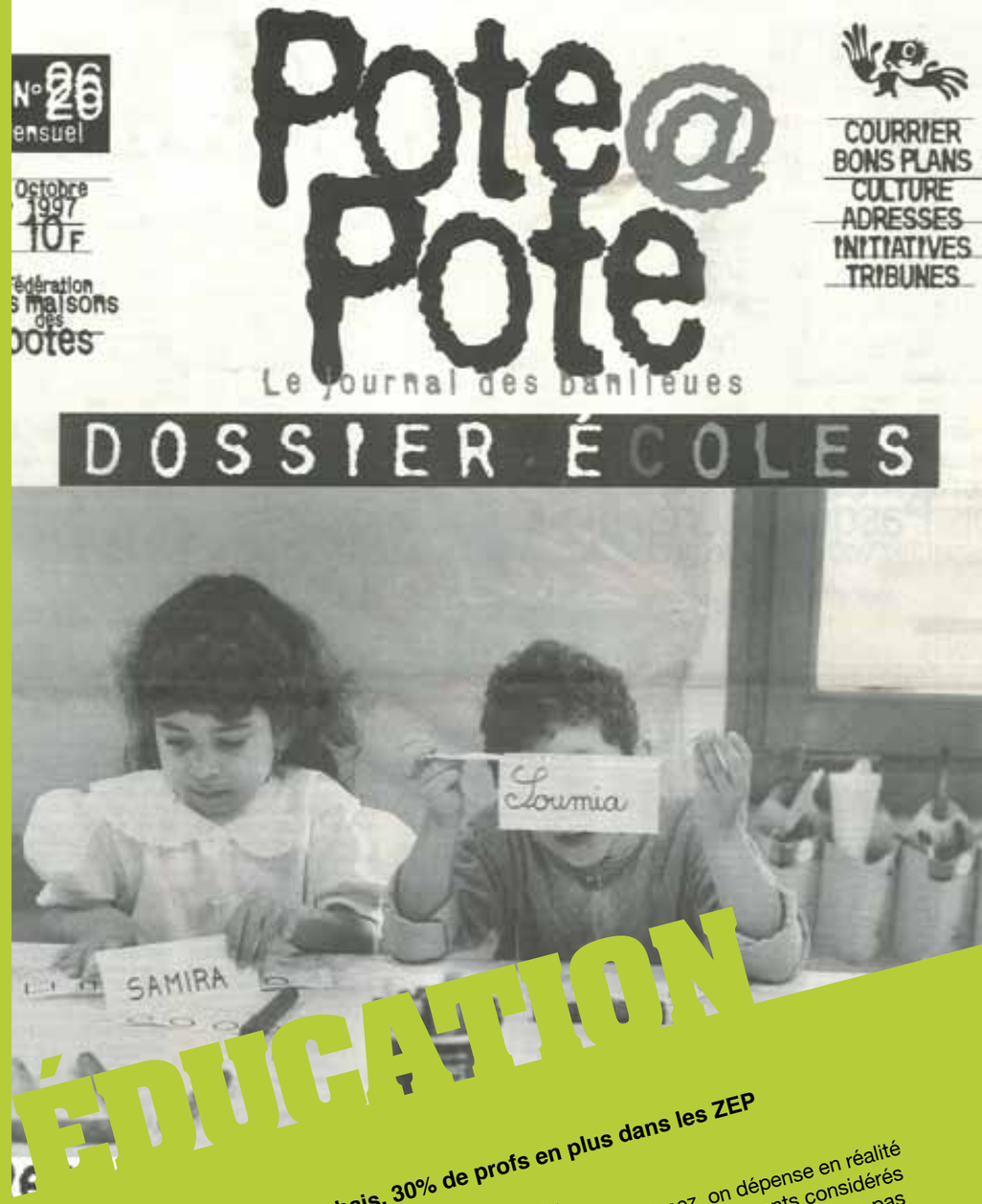

ÉDUCATION

Assez d'éducation au rabais. 30% de profs en plus dans les ZEP

François Hollande nous a répondu dans le numéro précédent :
«L'éducation prioritaire n'a plus de prioritaire que le nom : comme vous le soulignez, on dépense en réalité bien moins pour les élèves de ZEP que pour ceux de centre ville, et ce sont les établissements considérés comme « difficiles » qui ont du « rendre » le plus de professeurs ces dernières années. Je ne veux pas d'une éducation à plusieurs vitesses, d'une éducation pour les riches et d'une éducation pour les pauvres. Les enfants des ZEP doivent avoir les mêmes chances que les autres. Ils doivent pouvoir étudier dans les mêmes conditions que les autres. Ce n'est aujourd'hui pas le cas. La justice, c'est donc de rééquilibrer et de redonner la priorité à ceux qui en ont le plus besoin. **J'ai annoncé que je recréerai sur 5 ans 60 000 postes de professeurs et de personnels dans l'Education nationale. Je les affecterai prioritairement aux écoles situées dans les cités populaires.** Je me retrouve donc totalement dans cette proposition de la Maison des Potes. C'est ma grande priorité pour l'école et pour la lutte contre l'échec scolaire.Je ne souhaite pas toutefois fixer ce pourcentage de 30% que vous proposez, car il reviendrait à accepter l'idée qu'il est normal d'envoyer en ZEP nos plus jeunes professeurs, sans expérience et en cela particulièrement démunis. Il faut au contraire faire en sorte d'affecter - dans la durée - des enseignants aguerris dans ces établissements.»

L'École au coeur de tous les enjeux

Sept 2004 PàP nº 94

En 2004, l'ancien rédacteur en chef de Pote à Pote, Thierry Keller, faisait le portrait d'une école de la République solide et fragile à la fois, en proie aux maux de son temps, une école qui déjà n'en finissait pas de se chercher.

A chaque fois, c'est la même chose. Qu'un débat ait lieu dans une salle municipale, dans un colloque avec des gens très sérieux, ou à la télé, la conclusion sonne comme une évidence : « C'est à l'Ecole de jouer son rôle ! ». Quel que soit le sujet abordé.

L'ALPHA ET L'OMEGA

Comment éviter aux jeunes de tomber dans la délinquance ? L'Ecole doit faire de la prévention (et précoce, encore, dès la maternelle). Comment faire baisser le chômage ? Il faut améliorer la formation. Lutter contre les discriminations ? Contre le racisme ? Ajouter une heure de cours « citoyenne » par semaine. Sensibiliser les individus à l'art et à la culture ? L'école doit ouvrir un club théâtre ! Lutter contre de l'influence démesurée de la télé ? Faire de l'éducation à l'image au collège. Comme si notre société, profondément imprégnée de l'idéal républicain enseigné par les instituteurs du XIXème siècle, ne trouvait de réponse à ses multiples névroses qu'en se réfugiant dans le temple laïc édifié par Jules Ferry et ses apôtres : l'instruction publique. On en demande tellement à l'école que pas grand monde ne s'offusque des discours trempés de l'Education nationale : retour aux « valeurs » à la bonne vieille dictée, et pourquoi pas à l'uniforme, tant qu'on y est, les baggies et les strings sont si vulgaires, si décadents ! Des voix se lèvent même pour réclamer la fin de la mixité. Quant aux horreurs qu'on nous donne à voir une fois par semaine sur M6, à travers les mésaventures d'une bande de gamins d'aujourd'hui enfermés dans un Pensionnat « des années 50 » à côté duquel un camp d'entrainement de Marines passe pour un aimable camp de vacances, ça en dit long sur le malaise ambiant. L'Ecole doit être le Superman des temps modernes, tout résoudre à la fois, relever tous les défis et sauver tous les petits enfants, mais elle doit aussi être plus pure, plus dure, plus traditionnelle. L' « héritage 68 », nous dit-on, serait responsable de ses dérives. On aurait créé des générations d'incultes hirsutes, irrespectueux, au prétexte de l'abjecte « libération des mœurs ». Alors, plutôt que de se concentrer sur l'émancipation de millions de petits citoyens, plutôt que de s'ouvrir sur le monde, source d'inévitable « nivellement par le bas », l'Ecole devrait redéfinir sa mission première : l'enseignement des fondamentaux, la parole du maître contre celle de l'élève, l'autorité. Ce discours d'ailleurs n'a qu'une portée limitée car il ne correspond à aucune réalité. Il sert surtout de cache sexe à une réalité amère : quand on ne met pas les moyens de réussir une politique, on sort du placard les préceptes les plus conservateurs. La ficelle est connue.

ÇA VA MAL

Les raisons de s'inquiéter, certes, ne manquent pas. Les profs font ce qu'ils peuvent dans un environnement morose : entre ce manque de moyens pour mener à bien leur mission et la sensation qu'une partie de la jeunesse leur échappe, ils naviguent à vue, bien souvent abandonnés à leur triste sort. La violence est, dans certains endroits, un phénomène qui s'est installé dans le quotidien sans qu'on ne s'en émeuve plus que cela. Les inégalités, la reproduction sociale, l'orientation forcée, les discriminations, et les collèges ou lycées ghettos font désormais partie du paysage. Face à ces phénomènes que l'on croyait ponctuels il y a encore dix ans, les familles sont à leur tour désorientées. Soit elles acceptent le discours du retour en arrière, soit elles choisissent la solution communautaire, soit elles envoient leurs enfants dans le privé, pensant qu'ainsi ils seront protégés des mauvaises fréquentations. Parfois, des ménages très modestes font des efforts financiers incroyables pour sortir leur fils ou leur fille du public, et payer une inscription dans un établissement sous contrat, tandis que des parents aisés obtiennent une dérogation facilement pour échapper à la carte scolaire. Les ZEP, Zone d'Education Prioritaire, au lieu de l'arsenal pédagogique accru dont elles disposent, ont acquis une telle mauvaise réputation que les parents qui peuvent en bénéficier s'en méfient, voire s'en détournent.

LE MEILLEUR SYSTEME, MALGRE TOUT

Et Pourtant… Dernier des pouvoirs non régaliens de l'Etat à n'être pas privatisé (privilège qu'elle partage en effet avec la police, la justice et l'armée), l'Ecole reste une formidable machine à produire de la réussite. Le fameux « mammouth », comme disait l'autre, rend encore quelques services. Le mammouth scolarise (presque) gratuitement toute la population, le mammouth corrige les inégalités les plus flagrantes, il amène au bac de plus en plus de jeunes, il propulse vers les études supérieures des catégories dont les grands parents obtenaient avec peine le certificat d'études, il fabrique des chercheurs, des ingénieurs, des intellectuels, il transmet les valeurs républicaines, il suscite des vocations, il mélange les populations, génère du métissage. Et surtout, il est composé des profs qui ont foi en leur métier, qui croient en ce qu'ils font, qui se battent chaque jour pour faire reculer les ghettos, et qui en plus le font pour pas cher. L'école à la française n'est pas parfaite, mais bon nombre nous l'envient. Pour aller en fac aux Etats-Unis, soit il faut que papa soit millionnaire, soit être une future star de NBA ou courir de 100 mètres en moins de dix secondes.

QUELLE ECOLE POUR DEMAIN ?

Le proverbe se révèle hélas souvent exact : quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage. Quand l'Ecole ne va pas bien, on dit qu'il faut « refondre le système ». Soit en le soumettant aux exigences du privé : « Si on gérait le lycée de mon fils comme une entreprise, on verrait les résultats ! ». Soit en le laissant pourrir : « Construisons une Ecole pour riches, et laissons les pauvres se démerder entre eux ». Le résultat ? Beverly Hills pour les uns, Hartley cœur vif pour les autres. Le luxe et les bons profs d'un côté, avec un quota de minorités pour faire bonne figure. Le délabrement et l'échec scolaire de l'autre. Ce n'est pas cela que nous voulons ! L'Ecole dont on rêve « ne refuse pas l'autorité mais le paternalisme ». L'Ecole dont on rêve instruit les élèves mais veut les rendre plus intelligents, plus ouverts. Elle ne se transforme pas en sanctuaire, mais accepte le monde qui l'entoure. Elle enseigne Victor Hugo et aimé Césaire, la Shoah, la guerre d'Algérie, et la Révolution. Elle accueille la culture et le sport sans les dénigrer. Elle lutte contre les prophètes et les prédicateurs, elle se préserve des obscurantismes. Elle n'a pas peur de son ombre mais assume son métissage. Elle donne à apprendre mais donne à penser. Elle forme des élites de toutes les couleurs au lieu d'envoyer Mohammed en BEP et Marc-Antoine à louis Le Grand (et si Marc-Antoine veut quand même être menuisier, qu'il soit menuisier, car là n'est pas la question !).

Bref, le dossier que nous vous proposons dans ce numéro de rentrée ne se voile pas la face, mais compte des raisons d'avoir confiance en l'avenir. Plein de bonnes volontés se battent pour cela. Elles sont dans Pote à Pote.

THIERRY KELLER

L'École sous tension

Sept 2003 PàP nº 83

ÉDUCATION

En supprimant les emplois jeunes qui avaient massivement investi l'Education Nationale pour les remplacer par un personnel précaire et moins formé, le gouvernement Raffarin démontrait que l'éducation n'était alors pas sa priorité.

Nous ne cessons dans ces colonnes de dénoncer les ravages du ghetto. Parmi les instruments dont la République dispose pour gommer les inégalités, à défaut de les faire disparaître, l'École est sans conteste le levier le plus efficace. Harmoniser les relations entre tous, émanciper les individus de leur milieu d'origine, créer du lien social, faire voler en éclats les préjugés, telles sont, ou devraient être, ses missions. Et bien sûr, préparer les nouvelles générations aux défis de notre temps : acquérir les fondamentaux (lire, écrire, compter) mais aussi décrypter le monde dans lequel nous vivons, maîtriser les outils de communication, savoir se repérer dans l'imbroglio complexe qu'est devenu le monde en 2003. De cela, chacun semble convaincu. D'ailleurs, aucune voix ne manque pour réaffirmer l'importance du « côté de l'École », le « magnifique métier de prof », la « mission de service public » qu'est l'Éducation nationale. La critique est unanime : on a tous besoin d'un plus grand que soi !

ECOLE A 2 VITESSE

Mais il y a un hic. Comment peut-on prétendre faire de l'Éducation une priorité quand on supprime d'un coup les 20000 emploi-jeunes qui faisaient leur job vaille que vaille depuis cinq ans auprès de notre turbulente jeunesse ? Et comment faire avec 5600 pions en moins cette année ? Sans parler des 1500 postes de profs qui manquent selon les syndicats (ah, les syndicats, ces empêcheurs de réformer, arcboutés sur leurs avantages acquis!).

Résultat, alors que nous-mêmes étions plutôt dubitatifs quant à l'injection massive de ces emploi-jeunes à l'École (salaires faibles, substitution d'emplois déjà existants), nous sommes contraints de constater que leur suppression définitive en janvier 2004 va laisser un trou béant dans l'ensemble des établissements. Plus que jamais, c'est vers une École à deux vitesses que l'on se dirige tout droit.

On nous répondra peut-être que pour pallier ce manque, 20000 assistants d'éducation vont être embauchés. Mais chacun sait bien que ces fameux « ASSEDU », moins bien formés, moins bien payés, aux missions de surveillance et non plus animation-médiation, ne remplaceront pas l'expérience acquise en cinq par ceux qui d'ores et déjà font les frais d'une politique de restriction budgétaire à tous niveaux.

Nos responsables avaient l'occasion de valider un système qui avait fait ses preuves et de conforter des milliers d'éducateurs dans leur mission. L'occasion est ratée. Il ne faudra pas se plaindre quand les tensions résurgiront.

THIERRY KELLER

« L'efficacité du dispositif ZEP est limitée »

Sept 2004 PàP nº 94

En 1981, les ZEP (Zones d'Education Prioritaire) ont été mises en place pour faire face à des difficultés scolaires et sociales. 23 ans plus tard, la sociologue Agnès Van Zanten, spécialiste de la question des ZEP, faisait le point pour Pote à Pote.

Pote à Pote : Quel bilan peut-on tirer aujourd'hui de l'efficacité du dispositif ZEP ?

Agnès Van Zanten : le manque de travaux longitudinaux sur la question ne permet pas de donner une réponse unique à cette question. Mais les rares enquêtes effectuées indiquent que l'efficacité du système est limitée. Pour certains, les résultats des élèves en ZEP seraient légèrement supérieurs à ceux des élèves hors ZEP(à niveau équivalent). Mais d'autres études contredisent ce constat. L'hypothèse générale est qu'il y aurait malheureusement plus de laxisme dans la notation en ZEP qu'ailleurs. Mais les enquêtes sont encore trop rares pour avoir une réelle vue d'ensemble.

PàP : Si on suppose des résultats plus faibles en ZEP, comment les expliquer ?

A.V.Z : de mon point de vue, ils sont principalement dûs à la forte concentration des élèves dans les classes. Plusieurs enquêtes montrent que la concentration d'élèves défavorisés accroît leurs désavantages. Et le dispositif ZEP n'a en rien lutté contre ce phénomène. Cela remet donc en cause le bien fondé de ce système comme politique unique de lutte contre les inégalités.

PàP : Mais peut-on réduire l'échec scolaire sans s'attaquer sérieusement aux problèmes périphériques (sanitaires, logement...) qui touchent les élèves des ZEP ?

A.V.Z : Il faut selon moi retenir trois niveaux d'intervention. D'une part, l'école ne joue manifestement plus son rôle d'ascenseur social comme par le passé. D'autre part, les vertus intégratives de l'école se sont notablement évaporées. Du coup, il faut relativiser l'impact d'une politique qui ne serait qu'éducative. De fait, il faudrait mettre en œuvre une politique urbaine plus globale, intégrant les problématiques sanitaires, économiques, de logement. Celle-ci, combinée à une politique plus efficace qu'à l'heure actuelle.

PàP : D'un point de vue symbolique, comment peut-on transformer les ZEP en zones de réussite, et enfin effacer cette étiquette stigmatisante ?

A.V.Z : Nous réfléchissons à cette question, mais c'est assez délicat, car rares sont les labels qui font l'unanimité. Ce caractère stigmatisant a été pensé, et c'est d'ailleurs pour l'atténuer au maximum que l'approche territoriale fut préférée à l'approche individuelle (des groupes d'élèves en difficulté dans chaque établissement). Nous essayons aussi de faire des ZEP des pôles d'excellence en y enseignant des options plus attrayantes. Mais malheureusement, on a constaté que ces cours attiraient souvent des élèves extérieurs à la ZEP, qui ne se mélangeaient pas aux autres.

PàP : Ne devraient-on pas s'inspirer des méthodes de nos voisins hollandais ou danois ?

A.V.Z : C'est mon souhait. Il faudrait, comme eux, concentrer davantage de moyens sur certains établissements, et cesser ce saupoudrage inefficace. Aujourd'hui, il y a trop de disparités entre 800 établissements classés en ZEP en France. Il faut, pour résumer, que les moyens soient plus importants, plus concentrés et mieux gérés.

Propos recueillis par Johnny Séverin.

Un vaste sentiment d'injustice

Avril 2005
PàP nº 99

Pendant deux mois en 2005, les lycéens on manifesté contre la réforme Fillon. A la tête du mouvement, une jeune fille de 18 ans élève en Terminale D au lycée Jule Ferry de Conflans-Sainte-Honorine (78). Souriante, sérieuse, et qui n'a pas sa langue dans sa poche. Avec elle, nous étions revenus sur le « malaise lycéen »

Pote a pote : Les lycéens n'étaient pas descendus dans la rue depuis 1998. Qu'est-ce qui a motivé leur récent mouvement ?

Coralie Caron : tout a commencé avec la suppression de classes de STT au lycée Michelet de Vanves. Puis c'est le lycée Michelet de Vanves. Puis c'est le lycée Dorian de Paris qui s'est mis en grève. Au début, tout se passe sur des questions de conditions d'études. Là-dessus, il y a la réforme Fillon. C'est ce qui a mis le feu aux poudres

PàP : Bon, cette réforme Fillon, il y avait quoi dedans ? Etait-ce juste une excuse pour manifester ?

C.C : C'est un long processus ! A l'origine, il y a un « débat » avec tous les acteurs de l'éducation, qui doit aboutir à une réforme du lycée. Mais comme d'habitude, tout le monde est présent sauf les lycéens. Ce « débat » débouche sur 14 propositions, qui constituent le socle de la loi. Et au bout du compte, qu'est-ce que qui se passe ? Il se passe que la loi Fillon n'est autre qu'Une énième tentative pour faire des économies. C'est ça la logique de cette loi ! Alors quand on a vu que, sur une situation déjà dégradée, le ministre nous p proposait ça, on s'est dit : là ça ne peut plus durer.

PàP : Mais il y a avait une autre logique à la loi Fillon : savoir lire, écrire, compter. Grosso modo passe de l'objectif « 80% d'une classe d'âge au bac » à celui des « savoirs fondamentaux »…

C.C : Oui c'est ça. Objectif qu'on pourrait appeler aussi « Bosse et tais-toi » ! Le problème : contrairement à lui, on a lu sa réforme.

PàP : Finalement, peut-on dire que sur certains points au moins vous avez obtenus satisfaction ?

C.C : Le principe, pour ce gouvernement, est simple : ce n'est pas la rue qui gouverne. Dés lors, il a suspendu la réforme du bac, et rétablie l'option éco en seconde, qui avait été supprimée dans le lot. Mais c'est tout. D'un point de vue du contenue, ce n'est pas grand-chose. En revanche, il y a eu une vraie prise de conscience chez les lycéens. Et ça, c'est positif. Nous, ce qu'on voulait, ce n'était pas de mettre les lycéens dans la tue pour le plaisirs. On voulait négocier une bonne réforme. Mais ils n'ont rien voulu négocier, contrairement à ce qu'ils disaient dans les médias

« Ce mouvement l'a montré : ce n'était pas les lycéens de centre-ville qui allaient dans la rue. C'était ceux de banlieue en ceux des lycées ghettos, qui disaient " Donnez-nous un avenir" Il existe plus que jamais une Ecole à deux vitesse. C'est ça le malaise... »

PàP : Existe-t-il toujours ce qu'on appelle un « malaise lycéen » ?

C.C : Bien sûr. Ce mouvement l'a montré : ce n'étaient pas lycéens de centre-ville qui allaient dans la rue. C'était ceux de banlieue, ceux des lycées ghettos, qui disaient « Donnez-nous un avenir ». Il existe plus que jamais une Ecole à deux vitesses. C'est ça le malaise… Les lycéens ressentent un vaste sentiment d'injustice, et ils vivent au jour le jour les coupes budgétaires. C'était un mouvement d'élèves sérieux et responsable, mais confrontés à une impasse.

PàP : Bon parlons des casseurs As-tu une explication ? On les voit depuis 1990 dans les manifs lycéennes…

C.C : Ce n'est pas un problème d'en parler. Les casseurs, c'est juste la fracture sociale qui s'exprime dans la rue, il n'y a pas d'autre explication. Ce sont des mecs des cités qui n'ont plus rien, et qui viennent foutre la m… Apres, c'est sûr le fait que ce ne soit que des Blacks ou des Rebeu, ça fait deux points de plus à le Pen, assurés. Dire ça ne le s'excuse pas, mais le ministre a besoin des casseurs pour dire aux manifestants, les vrais : « Voyez, si vous venez, ce qui risque de vous arriver ».

Pàp : Mais il y a quand même un changement de nature dans les violences. Avant, ils s'en prenaient aux vitrines, et maintenant aux manifestants eux-mêmes…

C.C : Bien sûr, ça veut juste dire que la situation s'aggrave. Ce qu'on a vu dans les manifs, ce n'est rien d'autre que la loi de la cité. Les casseurs sont des jeunes issus de milieux très, très défavorisés.

PàP : Coralie, ce serait quoi, une vraie réforme de l'Education ?

C.C : Ce serait des moyens pour les lycées ghetto, qu'on prenne en compte ce que les lycéens ont à dire, qu'on arrête de les prendre pour des crétins, et qu'on donne les même chances aux lycées de Sarcelles qu'à Henri IV. Et quand je dis des moyens, ce n'est pas du saupoudrage.

PàP : Donc rien n'est réglé ?

C.C : Non, rien. Mais je ne désespère pas. Déjà des collégiens sont vénus dans les manifs. Ils seront là à la rentrée de septembre, car ils sont conscients des enjeux. Avec la FIDL, on a organisé des référendums dans les classes. Les lycéens sont majoritairement pour conserver le cadre national des études secondaire, pour un meilleur budget, des effectifs réduits d'élèves par classe, des TPE, et une réforme des filières pro et techniques. On avance !

La rédaction

« Ceux des lycées ghetto disaient « Donnez-nous un avenir ». Il existe plus que jamais une Ecole à deux vitesses. C'est ça le malaise… »

CULTURE

Des productions audiovisuelles pour tous et par tous.

François Hollande nous a répondu dans le numéro précédent :
«Je réaffirme mon attachement à un service public audiovisuel indépendant et ambitieux, dont la légitimité tient à ses missions spécifiques. Celui-ci devra être plus représentatif de la diversité sociale et culturelle de la France. C'est vrai de la représentation des quartiers populaires comme de l'outre-mer.»

Malik Chibane
Cinéaste en banlieue

Depuis longtemps, on dépeint la banlieue comme un espace de non droit, alors que des talents s'éxercent, c'est ce qu'essayait de démontrer Malik Chibane, un cinéste en Banlieue, comme le dit le titre d'époque.

«La Tannina » est un restaurant associatif ouvert depuis plus d'un an. Mais il aura fallu 5 années pour voir le projet aboutir. « C'est l'idée des femmes qui, au bout d'un moment, aspiraient à faire autre chose que des ménages et de la garde d'enfants. Elles avaient envie de monter un projet à partir de ce qu'elles savaient faire : la cuisine », explique Hadjira, permanente de l'Association des Femmes des Francs Moissons (AFFM).

L'AFFM se bat sur ce terrain depuis une quinzaine d'années. Ses objectifs : l'insertion sociale et professionnelle des femmes. Pour cela, l'association dispense des secours d'alphabétisation, fait du soutien scolaire, donne des cours de cuisine, de gymnastique, organise des débats, etc.

Par-dessus tout, « c'est une histoire », et la continuité des personnes qui y militent le démontre. Le « noyau dur » des débuts est toujours présent, ce qui est rare dans ce genre d'association. C'est aussi ce qui lui confère d'association. C'est aussi ce qui lui confère aujourd'hui une forte assiste dans la cité, avec un réseau d'au moins 400 personnes.

Avant le restaurant déjà tous les vendredis, l'AFFL organisait des déjeuners. Pendant deux ans, ce furent les prémices de « la Tannina ». Puis les femmes ont voulu démontrer qu'elles étaient capables de s'investir dans un projet comme celui-là, même si elles ne maitrisent pas le français.

Elles sont sœur et vivent en banlieue. L'une porte le voile, l'autre revendique son indépendance. Ils sont amis, vivent aussi en banlieue, et cherchent à s'en sortir…. C'est à travers ces quatre parcours, pas si atypiques que MALIK Chibane met en scène la banlieue dans ce second long métrage.

Après Hexagone, Malik Chibane récidive. Ce second film est avant tout une histoire de réussite sur fond de banlieue… Le malaise est toujours là, mais cette fois on le perçoit à travers le regard de quatre jeunes, et de leur famille.

Enfin des moyens !

S'il fallait chercher des points communs entre ces deux films, c'est certainement dans la justesse des propos le jeu d'acteur, l'humour, l'émotion, le rythme, l'ironie et la tendresse que l'on pourrait le trouver. Car pour le reste en deux ans, les trouver. Car pour le reste, en deux ans , les choses ont bien changé. Si le tournage est toujours aussi court, 28 jours cette fois, Malik Chibane a pu bénéficier d'un véritable budget grâce, notamment, à l'avance sur recette du Centre National de la Cinématographie (CNC), qu'il a d'ailleurs obtenu à l'unanimité du jury, et à l'incontournable pré achat de Canal Plus.

Un passionné de cinéma

Malik Chibane a voulu montrer que la banlieue ne rime pas forcément avec l'échec. A ce titre, il en est l'illustration vivante. Ce jeune Beur de Goussainville, passionné de cinéma, arrive sur un marché du travail en crise avec pour seul diplôme un CAP d'électricien…. C'est l'époque du chômage et de la galère (pendant quatre ans). Mais il veut s'en sortir et, avec quelques copain, il crée un association en 1985 : IDRISS, pour créer des solidarité mais surtout transformer le comportement des jeunes pour qu'ils soient davantage acteurs que spectateurs ». Mais Malik a toujours la même idée en tête : faire du « cinéma » des professionnels de la profession «. Non pas pour faire de «cinéma beur ». Et avec la sortie d' Hexagone et son succès, que Malik a d'ailleurs trop souvent tendance à sous-estimé, il va transformer l'essai en fondant une Société de production (sous la forme d'une SARL) : Alhambra Films. Il souhaite ainsi « promouvoir » la création cinématographique dans les cités et aider des jeunes accéder aux professions artistiques et techniques de l'audiovisuel ». C'est déjà en bonne voie ! Avec ce nouveau film, bien sûr, mais aussi avec la révélation d'un acteur comme Hakim Sahraoui, lui aussi issu de la banlieue, que l'on a pu découvrir dans Hexagone et qui confirme ses talents d'interprètes dans ce deuxièmes long métrage .Une réussite que devraient également connaitre les autres révélations de ce film, tant leur jeu est naturel, tendre et sincère. Comme quoi, en banlieue, on peut aussi réussir, même dans des milieux aussi fermés que peut l'être celui de cinéma une expérience à méditer !

La Rédaction

Politiciens et journalistes en visite au Zoo

Nov 98
PàP nº 36

Combien de fois avez vous vus ces émissions? Reportages, caméra embarquées, journalistes accompagnant les policiers en banlieue... Pour en fait faire des reportages sensationels comme s'ils allaient en visite dans un milieu sauvage...

Les journalistes, on ne les apprécie guère extra-muros. Certains se font insulter, frapper et cracher dessus. Ils sont taxés d'ennemis, d'indics. Comment en est-on arrivé là ?

Il existe un fossé entre le journaliste parisien et le jeune de cité. Ils ne viennent pas vraiment du même milieu social…

« Quatre-vingt-dix pour cent des journalistes appartiennent au microcosme parisien. Ils ont souvent le même parcours : fils de journalistes, Sciences-Po, l'école du Louvre. Ils sont coupés de la réalité sociale », remarque Jean-Claude Décugis, du Figaro. Lâcher un journaliste ignorant du monde de la banlieue dans une cité, c'est comme parachuter un flic ou une prof de province dans les quartiers dits sensibles : méconnaissance du mode de vie des habitants, de leur histoire, du tissu social, du langage, des codes qui régissent la rue. Au premier contact, ils sont paumés et « souvent peu aidés par leurs hiérarchies, totalement déconnectées de la réalité sociale ! » déclare Marie-Pierre Subtil, du Monde. Le reporter néophyte en sait souvent beaucoup plus sur un Khmer rouge du Cambodge que sur un lascar d'Aulnay ! « Les sujets banlieue sont aussi durs et intéressants qu'un reportage sur une région d'Afrique en guerre », estime Jean-Claude Décugis. Il ne s'agit pas de comparer les cités à des pays en guerre. Rien à voir. Il faut simplement que les moyens (argent, énergie, volonté, connaissance, formation) mis à la disposition des reporters à l'étranger soient donnés aux chroniqueurs des cités.

Le deuxième problème, c'est la course au sensationnel, sous la pression de l'audimat et du besoin de vendre. Se limiter au seul traitement de la violence revient à passer à côté de l'essentiel : le quotidien des cités. Quand on lui parle de razzias médiatiques, sur les explosions de violence opérées par certains journalistes, Jean-Claude Décugis répond : « les télés plus que la presse écrite volent les images. Les journalistes rapportent souvent la parole des flics et des institutions, ils ont peur d'aller dans les cités ». C'est justement ce type d'attitude (comment j'ai survécu à une émeute dans la cité) qui met les jeunes sur les nerfs. Et certains se prennent des claques « parce qu'ils courent après l'événementiel », tranche un directeur de la section journalisme d'une grande école parisienne. Effectivement beaucoup de journalistes se font des films sur la banlieue, ils jouent à se faire peur, projettent leurs propres fantasmes. Relatant son reportage à Dammarie, Olivier Bertrand de Libération dit qu'il « ne se cache pas derrière les cordons de C.R.S » et prétend « s'engouffrer au cœur de l'émeute »… Mais insiste : « Il n'y a rien de plus dangereux que la violence livrée pure, sans explication ». « Les journalistes font coup et disparaissent » renchérit Jean-Claude Décugis. Tout comme lui, Marie-Pierre Subtil se désintéresse du spectaculaire, préférant passer le temps nécessaire pour comprendre les mécanismes qui (dé)règlent la cité. Mais, si le critère de durée est indispensable, il n'est pas suffisant. Preuve en est, le reportage de Paris Match : J'ai passé deux mois dans la cité qui fait peur. Il semble difficile de se débarrasser de fantasmes… surtout lorsqu'ils sont vendeurs.

Le mode de recrutement dans les écoles, élitiste, est également en cause. Pour Jean-Claude Décugis, « il n'y a pas assez de journalistes issus de l'immigration, c'est un vrai problème. Il n'y a pas d'égalité ». Quelque chose frappe dans ses propos : « les vrais journalistes c'est les rappeurs ». On pense immédiatement à Chuck D de Public Enemy et son «Black CNN» : les rappeurs balancent une réalité brute, sans langue de bois. Et sont les seuls à décrire des lieux où personne ne va plus. Cette crédibilité des gars de la rue est contestée. La riposte des journalistes consiste souvent à brandir l'argument-alibi : « c'est pas parce que vous habitez la cité que vous en parlez mieux ». On sent leur gêne. Il faut arrêter de prendre les cités pour des zoos, les lascars pour des fauves. Lâcher l'affaire avec la peur, les fantasmes, la psychose. Il y a du pain sur la planche…

Karim Madani

La Presse en marche vers les banlieues

Nov 98
PàP nº 36

Sujet à beaucoup d'intéret de la part des médias, la banlieue n'a pas toujours été dépeinte comme un territoire de violence. La marche pour l'égalité en reste un vibrant témoignage.

De la marche des Beurs 1983 aux émeutes de Vaulx-en-Velin en 1990, beaucoup d'encre a coulé sous les ponts.

La marche des jeunes issus de l'immigration est née au mois de juin 1983 sur un lit d'hôpital.

Le matin, quotidien aujourd'hui disparu, raconte le 02/12/83 : « Un policier avait tiré sur Toumi, on a eu l'idée de faire une marche. Comme Gandhi, comme Martin Luther King » Soutenue par le prêtre Christian Delorme, la marche débute au mois d'octobre à Marseille et finira à Paris le 3 décembre avec 100 000 manifestants battant le pavé.

Sur le revers de leur veste, ce badge : Rengainez…Nous arrivons.

Bien des journaux soulignent l'accueil positif apporté à la marche, le soutien des intellectuels, des chercheurs, des communautés religieuse. Et insistent sur la réussite d'un pari non violent. C'est aussi l'époque ou Olivier Stirn député UDF Du calvados, proposait « d'associer les parlementaires à une sorte de charte des droit des étrangers qui recueillerait l'unanimité des députes (interview au Monde) ,ou, pour les partis de gauche, « cette marche, par sa volonté de rassembler immigrés, générations issues de l'immigration et Français, montre la voie du dialogue entre les communautés (Le Monde).Libération titre sur « Le devenir métis de l'humanité ».Et pour, preuve photogénique étale sur ses pages des portraits de jolies Beurettes typées à souhait. Derrière l'esquisse du mouvement beur, la presse de gauche a compris le coup et dessine les contours de la mode beur. Parfois une confusion s'installe : si certain journaux parlent de Beur restera le préféré des médias, malgré l'appellation initiale, par les organisateurs, de marche pour l'Egalite. En 1990 à Vaulx-en-Vlein, des émeutes éclatent .Après le vivre vite des années. 80, on s'attaque aux visibles et inaccessibles biens de consommation. Les gros titres des journaux en disent long : Quelle police pour les Banlieues ?(Le nouvel économiste), Ces banlieue qui font peur à la France(Le point), La poudrière des banlieues fait son apparition dans les médias comme territoire de violence. Le point cerne un quartier en titrant sur des chiffres : la moitié de la population âgée de moins de 25ans, 40% d'origine maghrébine, près de 20% des habitant au chômage, 50% de non-imposables,45% d'abstentions aux dernières municipales. A savoir : jeunes arabes, ne rapportant rien à la société, niquant la citoyenneté. Le tour est joué, il ne s'arrêtera pas la !

Dahmane Boukelif

Enfants damnés de la TV.

Nov 98
PàP nº 36

La télévision. Outil pour voir la vérité selon certains, mais surtout outil de propagande pour beaucoup. Souvent des journalistes arrivent en cité, comme on viendrait dans un zoo, filment une mise en scène provocatrice, coupent et montent selon leurs envies. Un véritable dégat pour l'image de nos quartiers.

Foued travaille dans une association de Mantes-la-Jolie .Il en a marre de la vision que les journalistes donnent de la cité du Val Fourré.

« Maintenant, il y a une véritable appréhension par rapport aux journalistes : quand ils viennent on les regarde de bas en haut .On a déjà subi. En 1997, Canal+ est venu : tout le monde a refusé de parler, sauf quelques grands-frères avertis .le problème c'est avec les plus jeunes. Tu peux leur faire dire n'importe quoi ,c'est un jeu pour eux. »

Tout remonte à un reportage d'envoyé spécial avant les émeutes de 1991 : « les journalistes sont allés chercher les bêtes noires, ils ont coupé les phrases et laissé seulement les on veut tout casser les bras d`honneur .On nous montrait comme des animaux sauvages. En 91, après la mort de la flic et du jeune, un journaliste de TF1 s`est mis à l'extérieur du Val-Fourré, avec la cité derrière lui, et a raconté : A Mantes, il y a une zone de non-droit, on ne peut plus y aller ; les jeunes se sont accaparé le quartier…Depuis, on a l'impression que Mantes doit garder cette image, rien d'autre ne peut intéresser les journalistes. Jacques Martin parlait systématiquement du jeune de Mantes, pour dire les banlieues à problèmes.. »

Ou alors, il s'agit de filmer sur le thème <<la réussite dans les quartiers>>,pour prouver que <<le rêve est possible >> ,selon l'expression de Foued.<<Faudel ou les footballeurs ont réussi à Mantes. Mais c'est des cas, des exceptions. Les médias ne nous montrent pas ceux qui ont trouvé un boulot, tout simplement. Bien sûr, Faudel a réussi, mais les jeunes ne sont pas dupes :ils ne croient pas que tous peuvent y arriver. Leur rêve, c'est de trouver un boulot, un appart, avoir des enfants. Des choses simples sont devenues très difficiles à obtenir. La préférence nationale existe déjà : pour quelqu'un du Val, chercher un appart dans le centre-ville, c'est le parcours du combattant…Alors ceux qui réussissent,ils partent à Poissy ou à Paris.>>

La liste des cités discréditées, grillées après le passage des journalistes est longues :Mantes,Vaulx-en-Velin ,Grigny , Chanteloup…Là où les caméras passent ,l`herbe a du mal à repousser.

Erwan Ruty

La banlieue, c'est pas la Palestine !

Nov 98
PàP nº 36

Idsa l'Intègre, fondateur de Violence verbale, un journal « strictly hip hop » créé à Sens. Il revenait en 1998 sur le traitement de la banlieue par les médias.

Que penses-tu de traitement de la banlieue dans les médias ?

IDSA L'INTEGRE : Au niveau des grands médias, ils ne font pas de recherches approfondies du milieu qu'ils doivent étudier. Ils n'ont pas vécu la même chose, ce qu'ils voient c'est erroné. Pour etre un bon media de la banlieue,il faut etre de la banlieue
Qu'est-ce qui te fait dire ça ?
Quand les mecs font un reportage,ils ont un schéma en tete ;France 3 est venu nous voir,on est passé au 19 /20 ,ils nous disent de<<faites ca et ca :ca fera bien !>>Ils veulent qu'on bouge,qu'on danse.Ils nous ont pris pour des blaireaux. France 3 voulait un leader qui parle de la zique, de la banlieue. Ils voulaient qu'on noircisse le tableau,genre : on a eu de la chance, mais chez nous c'est le ghetto. Ils ne connaissaient ni le hip hop, ni la banlieue : ils parlent direct de solaar. Finalement, au montage, ils ont privilégié les moments positifs. Le résultat est plutôt bon par rapport à ce qui se fait d'habitude.

En quoi leurs méthodes sont-elles critiquables ?

IDSA L'INTEGRE : Au niveau de l'info, nous, on se déplace, on prend le temps de voir les gens. Les journalistes font ça à la va-vite. Ca les valorise de dire qu'ils bossent dans les quartiers. J'en ai même entendu un comparer la banlieue à la Palestine ! Les journalistes sont trop oportunistes, ils ne veulent pas vraiment aider à la compréhension de la banlieue, mais se faire un nom. Les questions qu'ils posent sont orientées, stéréotypées, tendancieuses. Ils ont des préjugés, ils te prennent pour un tebê exprès… Tu peux leur servir n'importe quoi ! Un journaliste, il faut qu'il aille en banlieue avec des mecs de là-bas. Un scientifique qui te parle d'un théorème, il bosse sur le problème depuis le début. Les spectateurs kiffent la violence.
Mais, pour faire de bons papiers, il faut du temps. On est dans une société du mouvement et des images fortes, il n'y a plus de traitement dans la durée. Il faut que l'info bouge.

Propos recueillis par Karim Madani

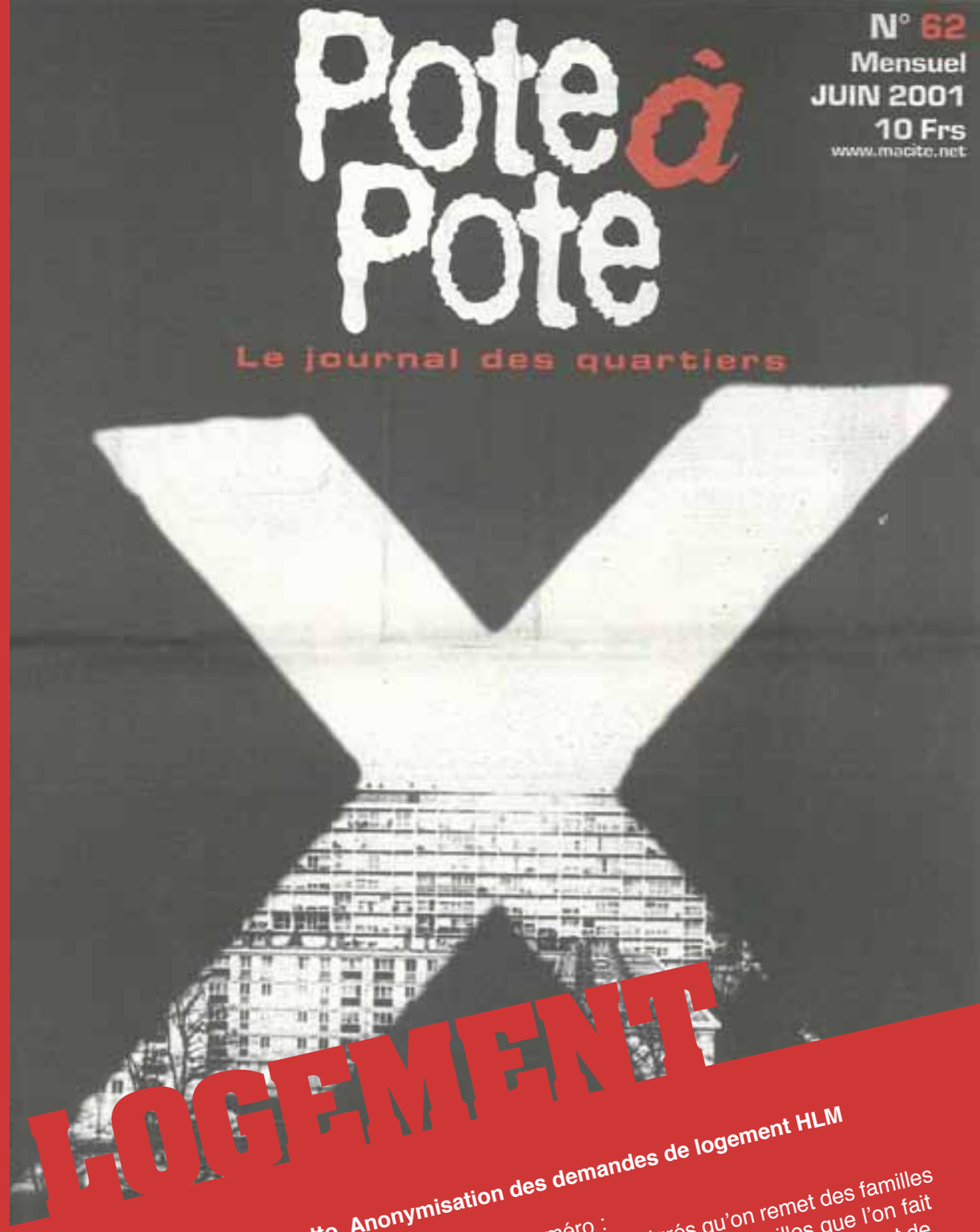

Brisons la loi du ghetto. Anonymisation des demandes de logement HLM

François Hollande nous a répondu dans le précédent numéro :
«Ce sont dans les quartiers où il y a déjà beaucoup d'enfants d'immigrés qu'on remet des familles qui sont arrivées depuis peu sur notre territoire. C'est toujours vers les mêmes villes que l'on fait porter l'essentiel des sacrifices et des efforts. Pourquoi cette fatalité?Il est impératif qu'un effort de transparence des procédures d'attribution des logements sociaux soit accompli. Je demanderai aux bailleurs sociaux et aux collectivités territoriales de permettre à chaque demandeur de savoir où en est sa demande sur la liste d'attente, où en est l'avancement de son dossier et quels sont les critères d'attribution. Cette meilleure lisibilité et transparence des critères permettra à chacun de s'assurer que les attributions sont justes. Je ferai également prévaloir la mixité sociale, et je porterai de 20 % à 25 % les obligations de construire des logements sociaux des communes. Et celles qui s'y refusent verront leurs pénalités multipliées par cinq. C'est la loi, et ce sera une loi renforcée encore après le mois de mai !»

Rapport sur les discriminations au logement : Explication de texte.

Juin 2001
PàP nº 62

En juin 2001, le rapport du GELD, après investigation et analyse, en arrivait à des conclusions qui permettent de qualifier plus précisément les logiques d'évolution du peuplement du parc HLM. L'analyse mettait à jour une résultante largement répandue sur le territoire français : l'accès au logement social pour les populations d'origines étrangères ne s'effectuait pas dans des conditions d'égalité avec le reste des ménages.

La mixité sociale, paravent pour discriminer

A partir de ce constat, le GELD en vient au fameux concept de mixité sociale. Concept flou sans réalité juridique, utilisé de manière opportune par les HLM pour justifier notamment cette mise à l'écart des candidatures ethniques, indésirables en raison de seuils de tolérance dépassés ou le plus souvent par volonté de maintenir les HLM de qualité hors du champ d'accès des populations d'origines étrangères. Il est alors logique de constater la concentration spatiale de ces populations dans les secteurs les plus déqualifiés du parc HLM.

Comment rétablir l'égalité des droits d'accès au logement social, alors ? La dernière partie du rapport est consacrée aux préconisations. L'objectif est de faire enfin en sorte que les familles d'origines étrangères accèdent aux secteurs préservés du parc HLM. Les mesures concernant le fonctionnement des attributions* et surtout la réaffirmation du rôle de l'Etat en matière d'attribution des logements et de contrôle du peuplement du parc social peuvent effectivement contribuer à améliorer la situation. Encore faudrait-il que dans un contexte de toujours plus de décentralisation et de retrait de l'Etat, des mesures législatives fortes soient prises pour inverser cette tendance lourde.

Au-delà des processus d'attributions, c'est l'avenir du parc social, son évolution en termes de réhabilitation, de démolition et de renouvellement qui peut jouer un rôle majeur dans la « despécialisation » du parc dégradé pour les immigrés.

De ce point de vue, le rapport laisse interrogatif. D'un côté, il préconise que les préfets soient chargés d'appliquer une option préférentielle pour l'accueil des populations immigrées dans les segments du parc où elles sont faiblement représentées. De l'autre côté, le GELD recommande « de suspendre les pratiques de rééquilibrage social ou ethnique dans le parc situé en Zone Urbaine Sensible (ZUS) pour maintenir une offre de logement accessible aux ménages immigrés ou supposés tels, et plus largement aux ménages défavorisés ». Les pouvoirs publics, les élus locaux et les bailleurs devant « assumer la concentration de ces publics dans certains quartiers et la visibilité de l'immigration » en développant des politiques d'accompagnement social permettant de répondre à leurs besoins.

En bref, essayons d'ouvrir le parc de bonne qualité, mais continuons d'affecter aux ZUS le rôle privilégié d'accueil de ces populations « indésirables ».

Un diagnostic urbain décalé

La GELD affirme fortement son opposition aux stratégies urbaines de renouvellement. « La stratégie de requalification des quartiers sensibles par la démolition des barres et des tours s'est considérablement développée ces dernières années. Elle est contestable non seulement sur le plan du diagnostic qui rend l'urbanisme des grands ensembles responsables des désordres sociaux, mais aussi par la diminution des opportunités locatives dans un contexte de forte demande. »
L'analyse du GELD ignore ici un certain nombre de réalités fortes qui proviennent des modes de fonctionnement des marchés du logement et du mode de constitution du parc HLM :

-les 1,5 millions de logements situés en ZUS constituent l'essentiel des cités, grands ensembles, ZUP construites entre 1960 et 1975 (à l'époque, on arrivait à construire jusqu'à 500 000 HLM par an contre à peine 50 000 aujourd'hui). Ce parc ne correspond plus en grande partie aux attentes des ménages français et immigrés : qualité médiocre, environnement urbain dégradé, mauvaise liaison avec la ville, manque de services et de commerces... S'y ajoutent les effets sociaux produits par la concentration de populations en difficulté : écoles repoussoirs, zone de non-droit, retrait des services publics... Les familles, quelles que soient leurs origines ne désirent pas y habiter et nombre de celles qui y vivent ne songent qu'à en partir. C'est ce qui explique la vacance de logements.

Réaffirmer la vocation privilégiée de ces territoires à accueillir les étrangers entérine de fait l'inégalité d'accès au logement entre Français et étrangers, renforce la tendance à la ghettoïsation ethnique et réduit à néant l'espoir de voir le parc HLM de bonne qualité s'ouvrir aux étrangers.

Par ailleurs, le point de vue du GELD sur cette stratégie de requalification montre une méconnaissance profonde des processus d'évolution de la ville : en 2000, environ 4 000 logements HLM ont été détruits. En 2001, on espère atteindre 6 000. L'objectif de croisière du gouvernement est de 10 000. Cela correspondrait, rapporté à l'ensemble des logements en ZUS, à 1% du parc. A ce rythme là, il faudrait cent ans pour renouveler totalement le parc !!! Bien sûr, il ne s'agit pas de faire la même erreur que dans les années 60 et raser l'ensemble des immeubles en ZUS. Mais combien de barres, tours dégradées, situées le long de voies ferrées, d'autoroutes, entraînant des conditions de vie quotidienne insupportables ne sont-elles pas dans tous les cas condamnés à disparaître ? Elles constituent des espaces indignes et largement consacrés à bloquer les populations immigrées que la société française, et pas seulement les HLM, ne veulent pas voir ailleurs.Probablement, plusieurs dizaines de milliers de logements qui devraient très rapidement être détruits et un programme de transformation/démolition/reconstruction devrait concerner, sur dix ans, plus de 300 000 logements.

L'incontournable plan « Marshall »

Ne pas transformer en proportion importante le bâti et l'urbanisme de ces quartiers revient à faire à long terme une croix sur un million de logements sociaux, qui pour une partie jouent encore un rôle social indispensable.

L'urgence est bien de faire ce que personne n'a réellement réussi à faire massivement - certaines exceptions remarquables prouvant que c'est possible – depuis le début des opérations de « requalification » des cités HLM. Transformer leur fonctionnement, y ramener de la qualité urbaine, des services, de l'activité économique, des transports... En faire des morceaux de ville comme les autres, qui bougent, changent, s'améliorent, se densifient et prennent ainsi une valeur qui les rend attractifs.

Pour cela, il faut :

de l'imagination pour transformer profondément les quartiers HLM, en dépassant le replâtrage « Palulos ». Il faut aussi reconquérir les centre-villes, en achetant et transformant les immeubles privés dégradés, vacants ou les copropriétés délabrées.
Une volonté politique nationale inscrite dans la durée, au minimum dix ans.
Lever les résistances locales (élus et réactions d'une partie de la population).
Conclure entre la nation et le mouvement HLM un nouveau pacte pour démolir/reconstruire/transformer à grande échelle.
Dégager les moyens financiers nécessaires pour permettre aux villes et aux bailleurs de réaliser ce programme dont l'ampleur devra forcément être équivalente à celle de l'âge d'or de la production du logement social.

Discrimination au logement ou discrimination à la ville?

Le rapport du GELD a le mérite de mettre à jour les mécanismes sournois de la discrimination dans le parc HLM. Pourtant, l'action indispensable pour inverser ces mécanismes, la transformation du parc existant dégradé est refusée par le GELD, ce qui ne peut qu'approfondir les processus de ghettoïsation et empêcher les familles d'origines immigrées d'accéder à ce qui « à côté du droit au logement » constitue aujourd'hui une urgence républicaine, le droit à la ville. Les pouvoirs publics avaient, avec l'argument parfois commode de l'urgence, dans les années 60 raisonné sur cette seule logique de production de logements.

La société actuelle est en recherche de qualité de vie, de bien-être, de sens pour vivre ensemble. Les personnes d'origines étrangères ont les mêmes aspirations que les autres. C'est pourquoi, leur rendre accessible l'ensemble des espaces de la ville et en finir avec les zones de relégation doit participer du même processus : construire une ville accessible à tous.

Stéphane

*Transparence, information des demandeurs, identification précise des responsabilités respectives des bailleurs, collectivités locales et de l'Etat.

La Rochelle : Discri avérée Justice pas pressée...

Juin 2001
PàP nº 62

La question de la justice dans les discriminations a toujours été primordiale. Quand on veut lutter contre les pratiques discriminatoires, il faut pouvoir avoir accès à une justice qui soit déterminée. Ce qui est loin d'être toujours le cas, comme le prouve cet article de 2001...

Le 11 avril 1998, le scandale de la discrimination et du fichage illégal des personnes à risques par cet organisme était rendu public dans le journal Sud Ouest. Une note interne confidentielle, signée par le chargé de clientèle Jean-Paul Charbonneau et adressée au directeur, Delacoste-Lareymondie, est publiée. Datée du 7 février 1997, elle met en place le scoring, questionnaire à points.

La note précise : « Il y a chez tout individu une certaine rigidité et pérennité des comportements qui ne fait que s'accentuer avec l'âge. Sans tomber dans le qui a bu boira ou qui vole un oeuf vole un boeuf, force est de reconnaître que chacun de nous se répète et se perpétue dans ses actes et dans ses gestes et qu'il le fait d'autant plus que l'idée d'effort et de transformation est dans le climat actuel, fortement émoussée. Tout locataire peut devenir une menace ». Il existe « incontestablement des circonstances pathogènes » qui « déclenchent l'impayé ». Décision est prise de « recenser systématiquement » les locataires qui peuvent incarner « cette menace latente » en créant un fichier des personnes fragilisées, par le biais d'une Fiche Locative d'Informations Confidentielles, Flic en abrégé, sur les demandeurs de logements HLM.

L'organisme attribue à chaque demandeur une note de probabilité de survenance de risque. Il ressort du questionnaire, rempli à l'insu du candidat par le personnel de l'organisme HLM à partir des renseignements transmis par les travailleurs sociaux, que plusieurs éléments tirés de sa vie privée sont de nature à compromettre l'attribution d'un HLM.

Le bon locataire doit avoir le moins de points possibles. S'il est né en Charente-Maritime parfait : il a -1, s'il est né à l'étranger +1. Le candidat a donc un mauvais point s'il est d'origine étrangère. De même, la jeunesse, la vie en concubinage, le nombre d'enfants pour une famille monoparentale, le manque d'instruction, le nombre de divorces ou de séparations, le pourcentage de demandeurs d'emploi dans la cellule familiale, la durée de chômage, la faible ancienneté du salarié dans son entreprise, la faiblesse de ses ressources financières, le fait d'avoir acquis une voiture neuve donnent lieu à l'attribution de mauvais points au candidat. Ceux qui ont les scores les plus élevés sont C- : à écarter à tout prix.

Fin avril 1998, SOS Racisme porte plainte pour discrimination raciale auprès du Procureur de la République de la Rochelle... qui refuse d'ouvrir un dossier. SOS dépose alors, en novembre 98, une plainte avec constitution de partie civile auprès du doyen des juges d'instruction du TGI de la Rochelle. Le 5 mai 1999 une information judiciaire est finalement « ouverte contre X du chef de discrimination par personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public ». La CNIL, de son côté, répondait en mai 1998 qu'elle s'était contentée de réclamer à la société SA HLM « la confirmation de la cessation de ces pratiques » et de lui rappeler les lois. Mais ne trouvait rien au critère illégal du lieu de naissance, utilisé dans le scoring.

La MILOS (Mission d'Inspection du Logement Social) quant à elle, a rendu trois mois avant le scandale du scoring, un rapport élogieux sur la gestion locative de la société HLM. Les enquêteurs ont simplement pointé « la très faible proportion d'étrangers logés (2%) » (qui est nationalement de 14% parmi les locataires HLM) et ont indiqué « un suivi très rigoureux des locataires, qui se traduit par une compression sensible des impayés, mais dont l'application stricte génère parfois des situations délicates pour les ménages concernés ». Les Prud'hommes de leur côté, saisis par Delacoste-Lareymondie et Charbonneau pour licenciement abusif, ont rendu des décisions alambiquées. Si la Chambre Sociale de la Cour d'Appel de Poitiers a confirmé le licenciement pour faute grave de l'ancien chargé de clientèle. Elle a, par contre, ordonné une indemnisation de plus de cinq cent mille francs pour l'ancien directeur, au motif qu'il « n'a pas ordonné à son subordonné de rédiger » cette note confidentielle. Depuis, Delacoste-Lapeymondie s'est engagé à la tête de l'office HLM de Toulon... Un nouveau juge d'instruction vient d'être nommé dans cette affaire. Espérons que l'heure du procès est enfin arrivée.

Eric Xevoron

Quand l'état s'en mêle ...

Juin 2001
PàP nº 62

Suite à la publication du rapport du GELD, Marie-Noëlle Lienemann, Secrétaire d'Etat au Logement, avait demandé aux offices HLM « la suppression immédiate des mentions illégales contenues dans leurs fichiers ». Une fois encore. Et puis, après ? Sanctions, laisser-faire ? Interview.

Pote à Pote : Est-il normal qu'il n'y ait pas de sanctions judiciaires contre ceux qui pratiquent la discrimination au logement ?

Marie-Noëlle Lienemann : Non, et je trouve anormal que certains procureurs classent trop souvent les plaintes sans suite. La crédibilité des lois tient en particulier au fait que la justice sanctionne ceux qui ne les appliquent pas. Ce doit être une règle aussi bien pour le délinquant que pour un organisme, une structure institutionnelle. Une des pistes que j'ai ouverte est de voir avec Marylise Lebranchu (ministre de la Justice et garde des Sceaux) la possibilité de faire une circulaire de politique pénale auprès des procureurs, pour attirer leur attention sur l'application du droit.

PàP : On sait qu'il y a eu utilisation d'un logiciel pour créer des fichiers ethniques. Des sanctions vont-elles être prises ?

M.N.L. : L'Etat peut exercer des contrôles sur le mouvement HLM. En particulier pour le cas d'organismes qui, dans leur parc, ont une concentration de populations étrangères ou de couleur et, de l'autre côté gèrent des quartiers agréables, dans lesquels les populations sont majoritairement voire quasi exclusivement blanches. Je voudrais qu'il y ait des inspections (MILOS et IGAS*) qui puissent sanctionner ces organismes.

PàP : On parle beaucoup de programmes de démolition et de reconstruction, pour renverser la vapeur. Mais comment faire appliquer une vraie mixité quand on sait qu'aucune sanction ne tombe ?

M.N.L. : Il faut s'attaquer au logement concentrationnaire. Non seulement ces populations sont concentrées, mais surtout on les fait vivre dans de mauvaises conditions. Il faut en parallèle construire des logements sociaux dans les centre-villes et respecter les règles d'ouverture aux populations immigrées ou aux Français d'origines étrangères.

PàP : Comment ?

M.N.L. : Le rapport du GELD dit les choses, les faits sont établis. Cette instance suppose que du côté ministériel, il y ait des suites. C'est ce à quoi je m'attache. Avant,

les inspections ne portaient pas forcément ou exclusivement sur la question de la discrimination. Etant secrétaire d'Etat, je peux le décider. Mais je ne peux pas garantir que la justice étant saisie, elle décidera de poursuivre là où elle ne le faisait pas. Le garde des Sceaux peut pousser la justice à y veiller.

PàP : La circulaire d'Elisabeth Guigou (juillet dernier) n'a pas été très suivie ?

M.N.L : Il faut que les pouvoirs publics, l'Etat et le gouvernement aient beaucoup de pugnacité, de persévérance. J'ai proposé des amendements (disparition de la photo, interdiction d'exiger une caution de nationalité française). En clair, il faut faire disparaître des demandes de logement, certains éléments qui pourraient s'avérer discriminatoires. Faut-il encore que ces lois soient connues des citoyens. Pour être vigilants, ils doivent connaître leurs droits réels. Nous allons éditer un dépliant d'information pour mettre en garde et rappeler que certains documents ne peuvent pas être demandés.

PàP : On parle de mixité sociale, quand il s'agit surtout de discrimination raciale. N'est-ce pas un peu hypocrite ?

M.N.L. : Non. Par contre, ça peut être un prétexte. Faisons attention à ce que la mixité sociale ne devienne pas le prétexte à la discrimination et à la ségrégation.

PàP : Est-ce qu'elle ne l'est pas déjà ?

M.N.L. : Elle ne l'est qu'en partie, il ne faut pas généraliser. C'est difficile d'avoir un curseur. Il faut mettre le paquet sur ce qu'on n'a pas voulu trop regarder, et ce ne sont justement pas les quartiers. C'est ailleurs que doit se faire la mixité sociale.

PàP : Cela implique-t-il de prendre en compte les origines ?

M.N.L. : Non, sinon on fonctionne par quotas. En revanche, quand on veut contrôler un organisme pour savoir comment est composé le parc social à un instant T, pas pour fichage, mais pour mettre en évidence le fait qu'il n'y a que des noms à consonances étrangère dans telle partie... Je crois beaucoup à l'idée d'un indice de mixité sociale, pour obliger à regarder son état, quartier par quartier, bloc par bloc. Et comparer.

Propos recueillis par Laurence Wurtz

Milos : Mission interministérielle d'Inspection et du Logement Social.
IGAS : Inspection Générale des Affaires Sociales.

Ségrégation Française vue par D. Lapeyronnie

Déc 2010
PàP nº 129

« La ségrégation sociale et raciale dans la Ville pour les gens c'est une manière de se mettre à distance des pauvres, des immigrés »... C'était en 2010 le Point de vue du sociologue Didier Lapeyronnie.

© Sud Ouest

Pourriez-vous nous expliquer l'état de la ségrégation sociale et raciale dans la ville et notamment au sein du logement social?

C'est difficile de faire un état précis des formes de ségrégation sociale et raciale. Il me semble que nous observons en France depuis une trentaine d'années une progression régulière des formes de ségrégation et de concentration dans la ville des populations pauvres et des minorités ethniques ou raciales. C'est très net dans bien des villes de province, par exemple dans le sud-est, dans le sud et un peu partout dans des petites villes moyennes et plus grandes.

C'est aussi net dans la région parisienne. Il suffit de prendre souvent le métro, la couleur des gens change en fonction des stations de métro. Aujourd'hui, ces phénomènes se sont relativement identifiés et marqués. Au sein du logement social, les choses se cumulent, c'est à dire qu'on a affaire à des populations pauvres et marquées par la discrimination et la ségrégation, elles se concentrent de plus en plus dans certains espaces qui sont des espaces pour pauvres de logement social.

Il y a une sorte de tabou en France là dessus : on ne va pas le dire, on ne va pas en parler... Mais il est, de fait, dans certains endroits, dans certaines cités où il n'y a plus de blancs. C'est pourquoi ces phénomènes de ségrégation me semblent exister même s'ils ne sont pas à des échelles forcément si grandes que ça. Elles peuvent être beaucoup plus micro selon les cages d'escalier, selon tel ou tel bâtiment...

Et puis elles peuvent être variables aussi, tout dépendra de l'échelle retenue... Des statisticiens pensent souvent qu'il y a de la mixité sociale et/ou raciale mais quand y on regarde de plus près on s'aperçoit que ce n'est pas exactement vrai en terme de répartition des espaces et de logements.

Tout cela s'explique en grande partie par un processus de construction : quand les gens augmentent leur revenu, ils quittent les quartiers déshérités, ils s'installent ailleurs dans des quartiers qui leur correspondent mieux. Ils mettent de la distance. Alors que les immigrés récents ou primo arrivant, se retrouvent dans ces espaces marqués par la ségrégation et se retrouvent entre eux. Là-dessus s'ajoutent des phénomènes de mis à distance qui portent sur l'école aussi, c'est à dire que l'on va dans des endroits où il y a de bonnes écoles, on quitte les écoles où il y a trop d'immigrés... ce qui accentue encore plus ces phénomènes de ségrégation.

Je crois que la ségrégation de ce point de vue n'est pas un problème, c'est la solution du problème : pour les gens c'est une manière de se mettre à distance des pauvres, des immigrés...

Ne pas en parler...?! pourquoi serait-ce tabou ?

C'est un tabou pour des raisons idéologiques... c'est assez étrange! J'ai été ce matin dans un congrès HLM, j'y ai discuté avec l'une des responsables d'office HLM présente qui me disait que « nous, on n'est pas l'Angleterre, les États Unis... » J'ai été en Allemagne pour présenter mon travail et les Allemands disaient « c'est très intéressant ce que vous racontez mais nous, on n'a pas de ghetto comme les Français ». Ces pays voient la France comme une société qui est assez ghettoïsée comme nous nous voyons l'Angleterre...

Je pense qu'il y a un tabou qui est lié à l'idéologie républicaine, c'est à dire que la République ne tolère pas une construction ethnique de la vie sociale et que le racisme structure les relations entre les gens. Je crois que c'est simplement une illusion et qu'il y a un tabou là-dessus qui fait que l'on en ne parle pas.

Cela induit souvent des pratiques notamment dans les pouvoirs locaux, des pratiques qui sont complètement schizophréniques. Les Maires des villes quand ils parlent politique, ils parlent souvent de la mixité sociale, de l'intégration etc. Puis quand ils composent leurs conseils municipaux qui gèrent la municipalité, ils raisonnent en terme de communauté, de quartier : Ils gèrent et financent les associations en fonction de ces critères... donc c'est un vrai tabou notamment au niveau de la parole et pas forcément au niveau de la pratique.

Propos recueillis par Tulin Sen

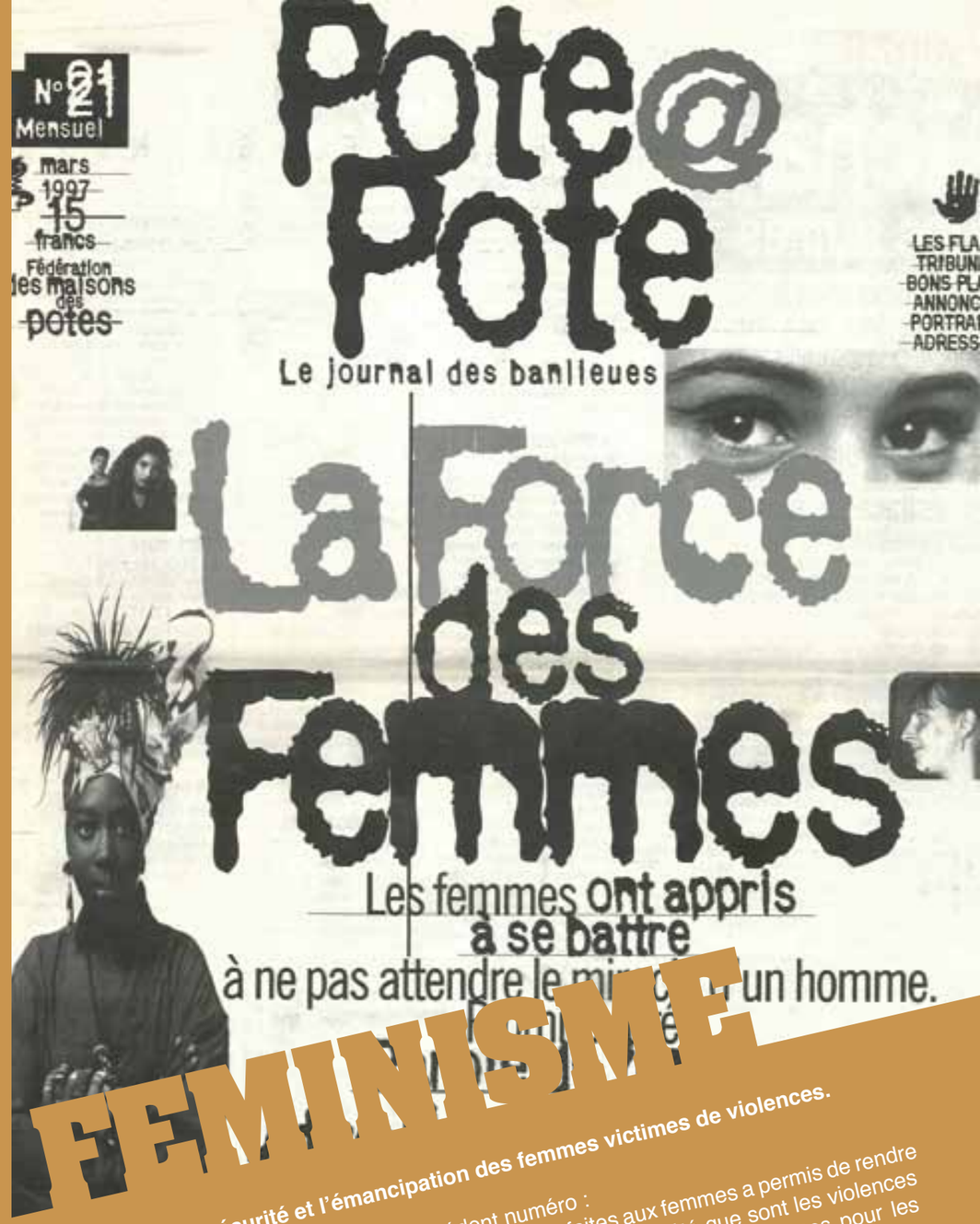

Assurons la sécurité et l'émancipation des femmes victimes de violences.

François Hollande nous a répondu dans le précédent numéro :
«Le 25 novembre, journée internationale contre les violences faites aux femmes a permis de rendre visible et de débattre des solutions à apporter à ce phénomène de société que sont les violences sexistes. L'ampleur des violences faites aux femmes, les conséquences désastreuses pour les femmes, leurs enfants et la société, appelle d'urgence des réponses ambitieuses.
Une femme décède tous les deux jours et demi sous les coups de son partenaire ou de son ex partenaire. On estime que seul 8% des femmes victimes de violences physiques et sexuelles au sein de leur couple portent plainte. Cela doit changer. Je m'engage à développer l'accueil d'urgence pour les victimes de violences conjugales et, si nécessaire pour leurs enfants. De plus, une politique efficace de prévention et de sécurité doit s'inscrire dans une volonté d'ensemble en vue de diminuer les causes de la violence, en combattant toutes les discriminations, par l'éducation des jeunes, la formation des professionnels, la sensibilisation de tous ; et en construisant dans tous les domaines (éducation, égalité professionnelle, parité, etc.), une égalité réelle entre les femmes et les hommes.»

Femme en cavale

Déc 97 PàP nº 28

Parfois certains oublient que la lutte contre les violences faites aux femmes, c'est aussi, quotidiennement, des vies brisées, des peurs qui nouent le ventre... Pote à Pote faisait en décembre 1997 le portrait d'une de celles-ci.

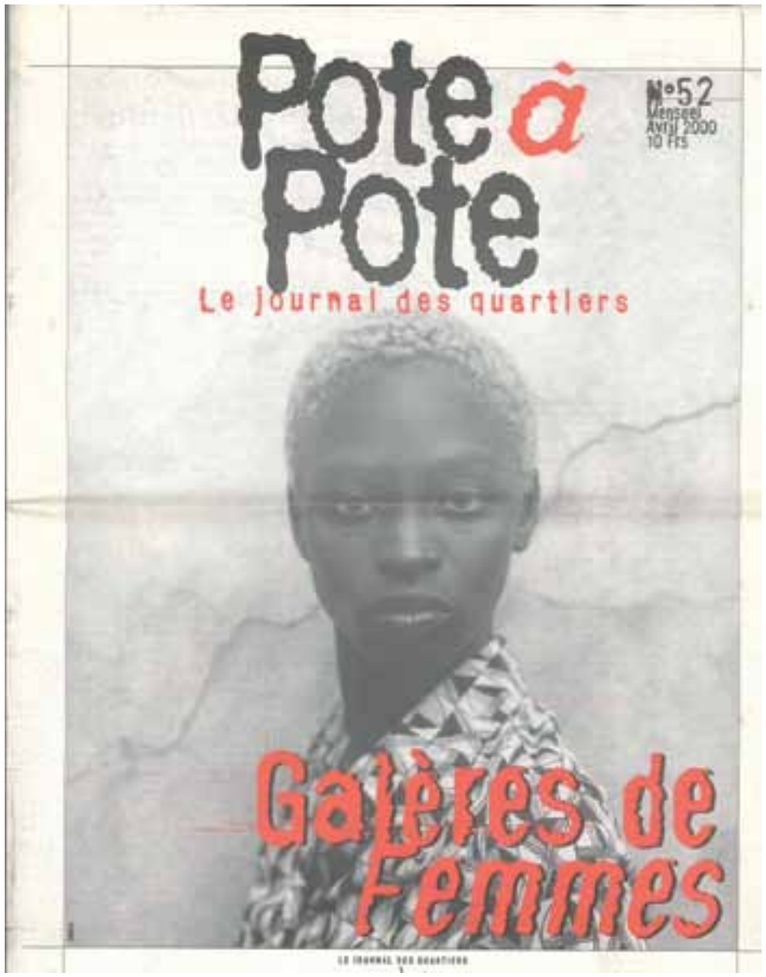

Raja, 28 ans, Aubervilliers : « On parle beau-coup de la condition des femmes dans les pays arabes et plus généralement en Afrique, c'est bien, il faut en parler mais, moi, je voudrais témoigner de ma vie, des violences faite à une femme arabe, sauf que mon mari, ou du moins celui qui avait promis de m'épouser, lui, est bien français. Je l'ai rencontré au Maroc, il y a quatre ans. Lorsque nous étions là-bas, tout était très bien, ça ressemblait à une his-toire d'amour. Il y a eu quelques réticences dans ma famille mais nous sommes très pau-vres, mon père m'a finalement dit » si tu peux être heureuse avec lui en France, vas-y… » Comme Bernard travaillait pour une compa-gnie de charters, il n'a pas été difficile de par-tir avec lui. Bernard disait « si la vie te plaît en France et que tu veux rester, on se mariera et tout ira bien ». Je suis donc arrivée à Aubervilliers, et là tout a changé. Il m'enfermait à la maison. Il m'a expliqué que j'étais clandestine et que c'était risqué pour moi de sortir seule. Je passais mes journées à regarder les tours de la cité par la fenêtre et je n'avais plus assez de larmes pour pleurer. Quand il rentrait le soir, il était souvent violent parce que je n'étais pas reconnaissante de ce qu'il avait fait pour moi. Je devais faire le ménage à la maison et, en plus, le soir, il m'emmenait à son bureau en voiture pour nettoyer les locaux. Finalement, des femmes de la cité, à force de me voir à ma fenêtre, sont venues sonner à ma porte. Comme je ne pouvais leur ouvrir, nous discutions à travers la cloison. Très vite, ces rendez-vous sont devenus une vraie sour-ce de réconfort, et d'espoir. Grâce à Dieu, et grâce aux femmes de la cité, ces espoirs se sont concrétisés et mon évasion, longuement organisée, a finalement réussie. J'ai d'abord habité chez la cousine d'une voisine sénégalaise. Aujourd'hui, je ne suis plus sous la dépen-dance de cet homme et je commence à oublier ses violences. Mais je suis méfiante vis-à-vis des hommes. Si les femmes n'avaient pas été là, je serais toujours prisonnière. Certes, les problèmes sont loin d'être résolus : je suis au-jourd'hui une sans papiers. Les nouvelles lois sur l'immigration favorisent, plus encore, l'enfermement des femmes. Mon histoire, je l'ai découverte, n'est pas unique, à croire que certains Français se croient encore à l'époque des colonies où ce genre de pratiques étaient courantes…. le « Jamais sans ma fille », moi, je l'ai vécu dans l'autre sens, et je ne suis pas la seule ! Mais ces femmes, je ne les oublierai jamais. Elles m'ont rendue la vie. Elles m'ont appris à me battre, à ne pas attendre le miracle d'un homme. Et le prochain que je rencontrerai sera un égal… ou rien du tout. » Promis ? « Juré. Parole de Femme ! »

Marc Cheb Sun

« Je passais mes journées à regarder les tours de la cité par la fenêtre et je n'avais plus assez de larmes pour pleurer. Quand il rentrait le soir, il était souvent violent parce que je n'étais pas reconnaissante de ce qu'il avait fait pour moi. »

Torture : ces femmes que l'on détruit

Déc 97 PàP nº 28

En juin 2000, le Secrétaire général des Nations Unies, Koffi Annan, reconnaissait que depuis 1995, date de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, si la violence à l'égard de ces dernières avait été rendue illégale presque partout, elle avait pourtant augmenté.

Les violences faites aux femmes à travers le monde sont intolérables. Quelques chiffres : au moins 20% des femmes dans le monde ont été victimes de violences physiques ou d'agressions sexuelles(statistiques de la Banque Mondiale). Selon les rapports publiés aux États-Unis, une femme est battue toutes les quinze secondes et sept cent mille sont violées chaque année. En Inde, plus de 40% des femmes mariées sont giflées, frappées à coup de pied ou agressées sexuellement. Au Kenya, au moins soixante femmes ont été tuées lors de violences familiales entre 1998 et 1999, et 35% des Égyptiennes ont affirmé être battues par leur mari. La violence exercée dans le privé revêt différentes formes et se nourrit d'un postulat de départ : l'inégalité entre les sexes. Quant au viol conjugal seuls vingt sept pays à travers le monde ont adopté des législations. Dans de nombreux pays, le mariage forcé n'est pas reconnu comme un délit. Étant encore trop souvent considérées comme appartenant à l'homme, les femmes font l'objet de négociations. En Inde, six mille neuf cent vingt neuf décès de femmes liés à la dot ont été signalés en 1998. Les chiffres sont effrayants, les traitements réservés aux femmes dans de trop nombreux pays du monde, inhumains. Encore une fois sur la base d'une discrimination instaurée par l'homme. Mais lorsque l'État n'intervient pas pour empêcher ces actes, pour juger les responsables et les sanctionner, il est alors complice de ces tortures. Ainsi, au Pakistan, les femmes qui voudraient porter plainte pour viol, ne le font presque jamais. Des obstacles d'ordre légal s'y opposent. La législation prévoit que si les femmes qui sont victimes de viol n'arrivent pas à prouver qu'elles n'étaient pas consentantes, elles peuvent être alors accusées de zina (fornication) , crime puni de mort par lapidation ou de flagellation en public. Les autorités pakistanaises n'ont tenu aucun compte de groupes de femmes, qui ont manifesté pour leur permettre de porter plainte, sans risquer d'être accusées. Le gouvernement, de ce fait, est complice de cette violence infligée aux femmes. Pire, il légitime par avance tous les viols, et quelques part, les absout. L'État, ce sont aussi les corps qui travaillent à son service, la police, la justice. Et là encore, les institutions, souvent, ne sont pas à la hauteur (simple euphémisme). La police, qui devrait être un des premiers relais pour les femmes en situation de violences, fait preuve, dans son ensemble, de comportements sexistes (encore un euphémisme, décidément...). Selon le gouvernement canadien, plus de 75% des femmes qui ont été victimes de graves violences conjugales ne les ont pas signalées à la police. En Thaïlande, nos gardiens de l'État conseillent aux femmes de se réconcilier avec leur partenaire. Et si vraiment elles veulent engager les poursuites, mieux vaut être riche, puisque déposer plainte se monnaie. Police et justice, en Thaïlande, considèrent les violences conjugales comme des incidents sans importance. La justice, justement, autre relais qui devrait permettre aux femmes d'espérer obtenir réparation. Au mois de février 1999, la cour de cassation italienne a infirmé un verdict, selon laquelle un moniteur d'auto-école avait violé sa cliente de dix huit ans. Sur le simple constat qu'elle portait un jean au moment des faits... « Il est bien connu qu'un blue-jean ne peut être retiré, ne serait-ce qu'en partie sans la coopération active de la personne qui le porte. » Non, vous ne rêvez pas, (ou plutôt ne cauchemardez pas). La cour en a conclu que la jeune fille était consentante et que rien ne prouvait qu'il y avait eu viol. Toujours en Europe, jusqu'en 2000, en Angleterre, un homme accusé de viol ou d'agression sexuelle qui n'était pas représenté par un avocat pouvait faire subir à la victime un interrogatoire, l'obligeant à revivre en public les moindres détails.

Les violences faites aux femmes par les agents de l'état.

La torture et les mauvais traitements subis par les femmes en détention sont une réalité quotidienne.
Violences physiques, viols... Pour la seule période de janvier à septembre 2000, Amnesty International a recensé des cas de femmes torturées ou maltraitées dans une longue liste de pays, dont : la France, l'Espagne, les États-Unis, l'Arabie Saoudite, la République démocratique du Congo, la Chine, Israël, le Kenya, le Liban, le Pakistan, les Philippines, la Turquie, le Soudan, la Russie, le Sri Lanka et le Tadjikistan. Aux États-Unis, les violences sexuelles sont presque toujours commises par les gardiens de prison, qui en contradiction avec les normes internationales, accèdent librement aux prisonnières dans de nombreuses juridictions. Or, les témoignages des femmes ne donnent pratiquement jamais lieu à l'ouverture d'une enquête. Impunité donnée aux bourreaux par les états. En Chine, de nombreuses femmes (souvent des travailleuses migrantes) ont été arrêtées et accusées de se livrer à la prostitution, puis violées et soumises à des sévices sexuels. Le chantage et la maltraitance sont devenus, pour certains commissariats, la principale source de revenus ! En Turquie, les femmes ne sont pas seulement torturées dans des commissariats, des prisons, ou autres bâtiments officiels des organes de sécurité. Elles sont également torturées par des centres de détention tenus secrets.

Tortures et viols, encore, pendant les conflits armés.

Prologue au meurtre, comme en Algérie où, depuis 1993, des centaines de femmes ont été enlevées et torturées par des groupes armés. Dans les régions rurales, en particulier. Afghanistan : plusieurs femmes se seraient suicidées pour échapper au viol. La violence infligée aux femmes lors des conflits n'est pas accidentelle : il s'agit d'une arme de guerre, employée à des fins diverses : semer la terreur, déstabiliser une société et briser sa résistance, récompenser les soldats ou extorquer des informations. La violence envers les femmes, y compris la torture, est l'un des éléments du nettoyage ethnique et du génocide. Impossible, souvent d'accéder à des soins médicaux ou à une réparation en justice. Ex-Yougoslavie, Ouest de l'Ouganda, Est du Congo et Inde : les enquêtes ont montré que la plupart des victimes de viol ne parlent pas par crainte d'être rejetées par la société ou par leur mari. Pour certaines, cette peur est justifiée. Petite touche optimiste : les Tribunaux pénaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda ont tous les deux émis des actes d'inculpation pour des chefs relatifs au viol et à la violence sexuelle en tant qu'actes constitutifs du crime génocide. Inculpations prononcées contre les auteurs présumés, mais aussi contre leurs supérieurs.
Partiel tour du monde, déprimant, révoltant. Y en a-t-il encore pour prétendre que le combat pour l'égalité et la dignité des femmes est révolu.

LAURENCE WURTZ

Violences.

Avril 2000
PàP nº 52

Imaginez un 8 mars, date de la journée de la femme. Une journée de lutte et de reconnaissance pour les femmes du monde entier. Une femme recroquevillée dans un coin de son appartement, la bouche sanguinolente. La lutte, elle, est quotidienne. Contre un mari ultra violent qui cogne et prend de force. Deux millions de femmes morflent férocement. Pote à pote contrait cette année là les préjugés sur les violences conjugales.

Les violences sexuelles et conjugales, on en a tous entendu parler. Dans les films, on voit des femmes se prendre des droites à assommer Mohammed Ali. C'est pourtant la triste réalité de plus de deux millions de femmes dans la douce France.

Au début j'avais des grosses idées reçues sur le phénomène : les violences sexuelles et conjugales sont plus fréquentes dans les milieux défavorisés, avec tout le déterminisme social. Le côté Zola quoi. La misère, la frustration et la promiscuité. Grossière erreur. Ety K, de l'association Femmes Info Service : « Il y a des bourgeoises de Versailles dans des maisons magnifiques, elles sont isolées. Leurs maris les terrorisent.»

Les cas de violences sexuelles et conjugales sont plus facilement détectés dans les couches populaires : les femmes sont en contact avec les services sociaux. Maité, chef de service : « Les couches défavorisées voient l'assistante sociale, l'enfant est suivi dès l'école. Les couches aisées s'enferment chez elles ». Ces femmes vivent et parfois meurent dans des enfers domestiques. La zone de danger n'est pas seulement la rue, le métro mais bien l'appartement familial.

Certaines femmes doivent se prostituer, sous la menace du conjoint. Soit pour de l'argent, soit pour satisfaire certaines perversions. Parfois le mari propose une soirée à plusieurs. La femme refuse et ça se termine par un viol collectif. Beaucoup de femmes mariées sont violées par leur mari. Avant 1992, ce genre de pratique était légal. On appelait ça le devoir conjugal. « Certaines des femmes qui nous appellent sont parfois violées quotidiennement. Ca dépend du bon vouloir de monsieur. Même quand les enfants sont à la maison ! ». Les preuves du viol conjugal sont assez difficiles à produire. Mes interlocutrices me parlent tout de même de lésions. La plupart des femmes flippent à mort et culpabilisent. Le psychopathe qui leur sert de mari arrive à les convaincre que tout ça est de leur faute.

Attention, la vie de ces femmes n'est pas qu'une succession d'hématomes et de viols…Maité : « C'est un jeu pervers. Le mari cogne sa femme et le lendemain il lui dit qu'il a pété un plomb, il ne se souvient plus de rien, il se confond en excuses, lui achète des cadeaux pour se faire pardonner, lui offre un voyage. Dix jours après, il la frappe et la viole de nouveau. Au début, la femme ne va pas risquer de briser sa vie familiale pour ce qu'elle pense être un geste déplacé ». Une perte momentanée de coordination musculaire, comme disait Jack Nicholson dans Shining, à propos des blessures de son fils…
Certaines femmes sont dépendantes économiquement de leur mari. D'autres ont des gosses. Une chose revient souvent : la plupart aiment leur conjoint, aussi étrange que cela puisse paraître. Yasmina me parle des femmes maghrébines qui n'hésitent pas à appeler pour des violences sexuelles. « L'outil téléphonique est fondamental, c'est anonyme. Vous pouvez tout dire. »

Coïncidence : le lendemain de cette petite enquête, j'ai vu une femme battue dans le métro. Elle avait les deux yeux sévèrement pochés. Un autre jour, avant cette enquête, je ne l'aurai peut-être même pas remarqué…

Karim Madani

« les violences sexuelles et conjugales sont plus fréquentes dans les milieux défavorisés, avec tout le déterminisme social. Le côté Zola quoi. La misère, la frustration et la promiscuité. Grossière erreur. »

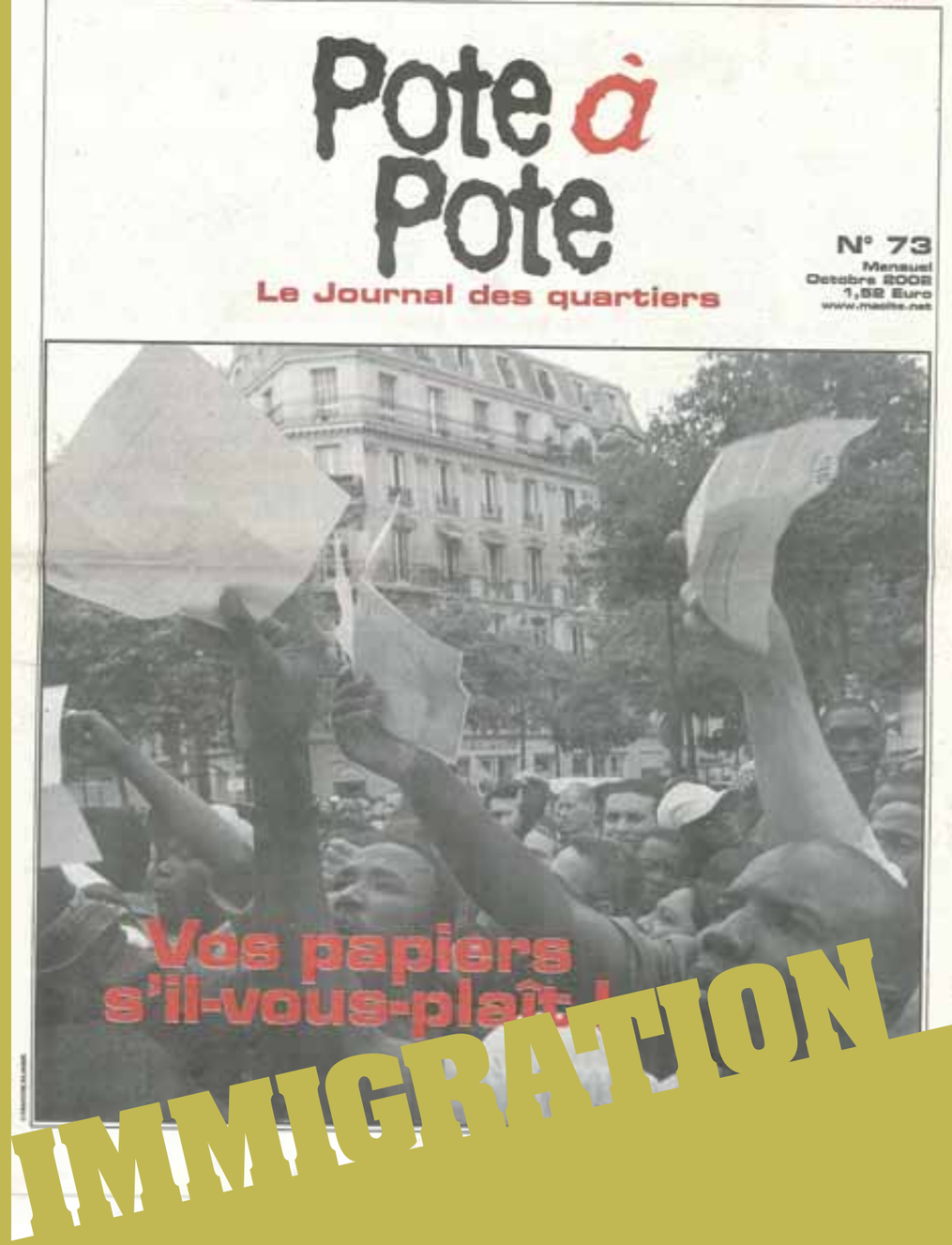

Régularisons les travailleurs sans papiers.

François Hollande nous a répondu dans le précédent numéro :
«Je l'ai dit, il n'y aura pas de régularisation massive ou générale. Certaines situations nécessitent toutefois d'être régularisées et elles le seront. Je souhaite rétablir de la transparence et de l'objectivité et mettre fin à l'arbitraire. Les régularisations doivent se faire sur la base de critères et d'un examen individuel des dossiers. J'ai déjà fixé trois critères principaux : la situation de travail, la situation de famille et la durée de présence qui seront précisées après concertation avec les acteurs concernés.»

Immigration : un atout pour la France

Suppl. 1997

A l'heure où certains voudraient voir des différences entre ce qu'ils appellent «civilisations», nous préféront republier ce que nous écrivions déjà en 1997, à savoir que l'immigraion est un atout pour la France.

En 1997, on ne parle plus des immigrés qu'au travers de statistiques, d'articles de lois, de procédures, d'objectifs numériques. Voilà des années que l'on nous rabat les oreilles avec des discours qui accusent les immigrés de tous les griefs et font l'amalgame avec le chômage, la délinquance, les difficultés sociales en tout genre. Plus nos gouvernant sont incapables d'apporter des réponses à la crise, plus ce sont les immigrés qui en payent les frais.

Le refus de l'immigration, théorisé à travers le concept « immigration zéro » par les lois Pasqua-Debré, a voué des milliers d'homme et de femmes à devenir des sans-papiers mais aussi privé notre pays d'une politique intelligente. Les échanges économiques et politiques avec les pays du Sud, la Francophonie elle-même, en souffrent considérablement. Pourtant, il est illusoire de croire que la France et l'Europe pourront se construire comme une aire de prospérité dans un océan de malheur.

Après la circulaire Chevènement, après le rapport Weil, le gouvernement vient donc de présenter deux nouveaux projets de loi. Ils doivent prochainement être examinés par les parlementaires. En l'absence de véritables ruptures avec les législations antérieures, le doute plane sur les progrès que ces textes permettront d'accomplir. Ne pas abroger les lois Pasqua-Debré, alors que l'occasion s'en présente aujourd'hui, n'aboutira qu'à repousser une question essentielle. Comment mettre en place une politique d'immigration moderne, réellement juste et réellement efficace ? Le colloque organisé par SOS Racisme a démontré qu'entre les deux impasses que sont « l'immigration zéro » et l'ouverture totale des frontières, il est possible d'inventer des solutions nouvelles dignes de la République.

Puisque le débat est ouvert, souhaitons, pour une fois, qu'il soit utile. Commençons par rappeler aux responsables politiques cet aspect : pour son développement économique, pour les échanges avec les pays du Sud, pour jouer un rôle moteur sur la scène internationale, pour sa démographie, pour sa culture, la France a encore et aura toujours besoin des immigrés. Il est temps, en effet, d'en finir avec les contre-vérités qui rendent de bien mauvais service à notre pays. L'immigration est un atout dont la République aurait tort de se priver.

Fodé Sylla
Président de SOS Racisme

La loi debré, c'est plus de police et moins de justice

Suppl. 1997

Sous la pression de l'extrême droite, l'idée selon laquelle il y aurait un lien entre chômage et l'immigration s'est répandue à tel point qu'elle a fini par faire oublier les réalités économiques et à justifier toutes les régressions. Liêm Hong-Ngoc, économiste, répondait dans le supplément «Immigration un atout pour la france» à ces contre-vérités.

Peut-on-dire – et laisser dire – que les immigrés sont responsables du chômage ?

Liêm Hoang-Ngoc : De nombreux économistes s'accordent pour dire que ce n'est pas l'immigration qui serait responsable du chômage. Voir en l'immigration la cause du chômage revient à penser que c'est le gonflement de la population active qui a accru le chômage. Les chiffres montrent bien que la population active continue à croître au même rythme depuis le lendemain de la Seconde Guerre Mondiale. Autrement dit, pas plus les immigrés que les femmes ne peuvent être considérées comme cause de chômage. Ce qui s'est en revanche produit au milieu des années 70, c'est un ralentissement de la dynamique de création d'emplois. Les immigrés, les jeunes, les non-qualifiés sont les premiers touché par ce ralentissement. Autre élément à la décharge des immigrés : la part des étrangers dans la population active française n'est pas la plus élevée de la Communauté européenne puisqu'elle est de 6,3%, contre 7% en Allemagne ou 9% en Belgique. On ne peut donc pas dire que la France soit excessive en la matière. Quant au travail clandestin, parmi les infractions qui sont constatées, seuls 6,1% concernent les travailleurs étrangers en situation irrégulière. On sait par ailleurs que les employeurs d'immigrés clandestins se sont pas des étrangers, ce sont bel et bien des employeurs français. Tout ça pour dire que l'immigration n'est rigoureusement pas la cause du chômage quand on étudie sérieusement les chiffres.

La situation de chômage en France doit-elle justifier l'arrêt de l'immigration comme c'est le cas depuis 1974 ?

L.H-N. : La question de l'ouverture des frontières est avant tout une question politique. Si on considère que c'est la République qui fonde la nation et non le contraire, comme le pense l'extrême droite, il faut admettre que l'adhésion à des règles politiques minimales constitue le socle de cette République. Il faut construire un certain nombre de règles pour les gens qui veulent adhérer à un contrat social. J'ai signé la pétition des sans-papiers précisément parce que les règles inscrites dans les lois Pasqua-Debré créaient des zones de non droit et, pratiquement, fabriquaient des sans-papiers mécaniquement. Je suis donc pour des règles mais pour que ces règles soient clarifiées et pour que c'est gens, déclarés irréguliers du fait de l'inadaptation des lois, soient régularisés. A partir de là, devraient être discutés de vrais critères d'adhésion au contrat social. D'un point de vue économique, le marché du travail, contrairement à ce qu'on dit, est extrêmement peu mondialisé. La mobilité de l'emploi est faible entre les régions de l'Europe dans les années 60, elle a été organisée. Elle l'est encore dans certains secteurs même si les flux migratoires sont désormais maîtrisés. A la limite, l'ouverture totale des frontières sans contrôle n'arrangerait que les libéraux, qui verraient là un moyen de mettre en cause notre contrat social en favorisant la venue d'une main d'œuvre acceptant des salaires et des conditions d'emploi dérisoires.

« Pas plus les immigrés que les femmes ne peuvent être considérées comme cause de chômage. Ce qui s'est en revanche produit au milieu des années 70, c'est un ralentissement de la dynamique de création d'emplois. Les immigrés, les jeunes, les non-qualifiés sont les premiers touché par ce ralentissement. »

Entreprises Ethniques de nettoyage

Mars 98
PàP nº 31

Il est facile pour une entreprise voulant profiter d'une main d'oeuvre à bas prix d'exploiter (sans déclarer son travail) un travailleur sans papiers. Les méthodes sont décrites dans cet article de 1998 et sont (malheureusement) toujours d'actualité.

SUPPLÉMENT détachable 4 pages

Pote @ Pote le journal des banlieues

"L'immigration est une chance pour la France". Prononcés aujourd'hui, ces mots paraissent sortir tout droit du passé. D'un temps lointain où l'immigration était évoquée à travers les mérites des tirailleurs sénégalais, l'aide à la reconstruction d'après guerre, la contribution aux Trente glorieuses, l'enrichissement de la culture française...

L'immigration: un atout pour la France

Nos sociétés modernes aiment le clinquant, le lisse, le propre. Ainsi, une ville propre, c'est un slogan usité par bien des mairies. La propreté c'est un symbole, celui des sociétés d'abondance… Les dépotoirs, le sale, la misère, c'est de l'autre côté de la mer, loin, dans les sociétés dites du tiers-monde. Dans la rue, dans le métro, personne ne remarque le balayeur, il fait partie du décor. Et justement ce décor, si nous allions en visiter les coulisses : les entreprises de nettoyage. Comme en témoigne l'histoire de H.C. travailleur sénégalais… Celui-ci, à la recherche d'un emploi, se rend à l'ANPE de Montreuil et aperçoit une annonce : Entreprise de nettoyage, embauche personne en CDI. « Je saute sur l'occasion, je me rends à l'entreprise et, après des formalités d'usage, ma candidature est acceptée. Je débute au mois d'octobre et je travaille de 6h du matin à 17h pour un taux horaire de 37 francs. Premier désagrément : pendant 15 jours, l'employeur ne fournit pas de contrat de travail ». Des travailleurs africains et portugais sont concernés. Finalement, autre mauvaise surprise, lorsque le contrat est remis aux intéressés, il s'agit d'un CDD d'un mois, à temps partiel, contrairement à ce que l'annonce de l'AMPE spécifiait. De galère en galère, H.C. prend à partie le patron pour faire valoir ses droits légitimes. Ce dernier n'apprécie pas et menace d'appeler la police. « Dans son bureau un sonnerie est reliée directement au commissariat. Il sonne. Peu de temps après, la police arrive et demande des explications à l'employeur sans me consulter » reprend le travailleur sénégalais. « Devant la police l'employeur parle d'agression ! Les policiers se retournent alors vers moi et me demandent mes papiers. » H.C. ne les a pas sur lui, il se fait aussitôt menotter pour vérification d'identité. On peut légitimement s'indigner voire s'inquiéter de pareille procédure policière. H.C. accuse d'ailleurs l'employeur d'avoir utilisé des sans-papiers sans les payer, en les menaçant d'avertir la police… Sans que cela semble prêter à conséquence. Après avoir été emmené au commissariat et vérifier qu'il est en situation régulière, H.C est relâché. Quelques temps après, il reçoit par pli recommandé le restant de son salaire…

Autre exemple rapporté par Gérard Filoche, inspecteur du travail : une entreprise de nettoyage démarchait les foyers d'immigrés pour embaucher 80 personnes pour un travail de trois jours sans contrat. Ces personnes furent payées en liquide sans, bien entendu de fiches de salaires. Selon une enquête de l'INSEE datée en 1995, le taux de temps partiel atteint un niveau record dans le nettoyage : 60%. Selon Gérard Filoche, c'est une politique qui permet une exonération des cotisations sociales. Cependant, bien souvent, le temps partiel est dépassé sans que les heures supplémentaires ne soient rémunérées. Ce sont, en langage codé, des « heures dissimulées ». Un nettoyeur peut travailler jusqu'à 280 heures par mois. Voici à titre d'indication les entreprises par ordre décroissant qui pratiquent les heures dissimulées : la restauration, le bâtiment, l'agriculture, la confection, les entreprises de nettoyage. La population immigrée employée dans ce dernier secteur s'élève à 60,9%. La proportion de femmes immigrées à 82%. Ainsi qu'en témoigne Gérard Filoche, une entreprise de nettoyage qui employait 129 salariés obligeait ceux-ci à un tel surplus d'heures qu'après intervention de l'inspection du travail, dix-neuf personnes furent embauchées pour couvrir les heures supplémentaires. De tels faits sont-ils isolés ? Il est certain que cette main d'œuvre est difficile à syndicaliser, étant souvent éclatée en plusieurs sites. Par ailleurs, si un inspecteur du travail découvre un abus de la part de l'employeur, l'employé est aussitôt rayé des listes de l'entreprise, ce qui empêche toute poursuite. Nos sociétés modernes aiment le propre ou plutôt l'apparence du propre ; elles emploient pour cela bon nombre d'immigré et de femmes qu'elles n'hésitent pas, dans de nombreux cas, à surexploiter !

Dahmane Alban Bokelif

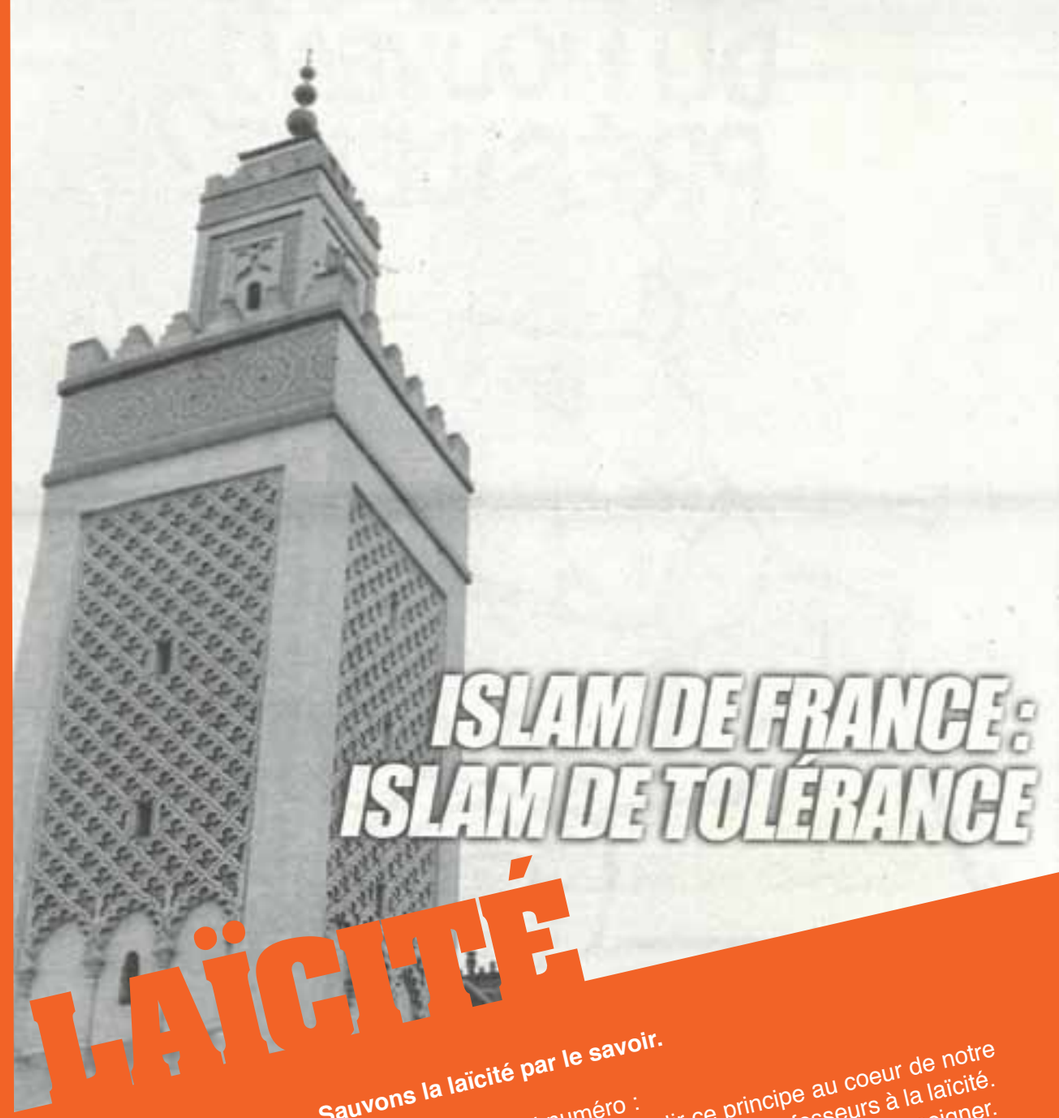

ISLAM DE FRANCE : ISLAM DE TOLÉRANCE

LAÏCITÉ

Sauvons la laïcité par le savoir.

François Hollande nous a répondu dans le précédent numéro :
«Je propose d'inscrire la laïcité dans la constitution afin de garantir ce principe au coeur de notre République. Au-delà, ma conviction est aussi que nous devons former nos professeurs à la laïcité. A son histoire bien entendu, mais plus encore à sa pratique. Il y a une manière laïque d'enseigner. C'est ce que nous disait Jules Ferry, lui qui distinguait dès 1883, dans sa lettre aux instituteurs, « deux domaines trop longtemps confondus, celui des croyances qui sont personnelles, libres et variables, et celui des connaissances qui sont communes et indispensables à tous ». Ainsi par exemple, enseigner le fait religieux, c'est enrichir la culture générale des élèves sans porter atteinte à leur liberté de conscience. Cela exige aussi un savoir-faire que l'on n'enseigne jamais à nos professeurs. Comment répondre à des questions difficiles ? Comment faire face à des contestations, venant des élèves ou de leurs parents ? Tout cela doit s'apprendre. C'est pourquoi dans la formation des maîtres que je vais refonder, les connaissances nécessaires à un enseignement laïque et à un enseignement de la laïcité auront une place de choix. Je demanderai également que l'on porte une attention toute particulière aux programmes d'enseignement. La laïcité n'est certes pas une discipline à enseigner, mais les élèves doivent acquérir des connaissances et des compétences pour en comprendre le sens et l'importance majeure pour notre vivre ensemble. Et puis je mettrai enfin en place l'Observatoire de la laïcité dont le décret de création a été signé il y a cinq ans, mais qui n'a toujours pas été mis en œuvre.»

Laïcité et tolérance

oct 96
PàP nº 17

Depuis 1905, la loi garantit, par l'indépendance de l'état, la liberté de croyance. Un sujet souvent repris depuis la création de Pote à Pote et qui dénote, face à ceux qui verraient la Laïcité comme outil de stigmatisation.

La loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat date de 1905. Cette rupture a permis de concrétiser les espérances de la révolution de 1789, l'Etat réalise son propre achèvement sans le secours de ka religion et instaure la République. Dès lors, République et laïcité son indissociable, la laïcité est une question politique et non pas une question religieuse.
La Constitution de 1958 a défini une laïcité plus tiède ; il n'y a plus réellement séparation entre l'Eglise et l'Etat à l'égard des églises.

Malgré l'affirmation que la France est une « République laïque », cette neutralité de la République oriente vers la liberté religieuse. La laïcité n'a plus pour objectif d'assurer l'indépendance de l'Etat à l'égard de la religion, mais la liberté de la religion grâce à la neutralité de l'Etat. La Constitution dit qu'elle « respecte toutes les croyances »… A partir de là il appartient au pouvoir politique de veiller scrupuleusement au respect de laïcité. Il s'agit bien d'une question politique ; en cas de défaillance du pouvoir, du non-respect de l'esprit des lois, à nous de nous en prendre aux responsables. La République doit trouver sa propre autonomie, le rayonnement de ses valeurs, sans les béquilles des religions…

La tolérance s'institue d'elle-même dans la République dès lors que le débat est ouvert. La tolérance est sans objet quand la vérité est connue avec certitude. Si un comptable se trompe dans ses calculs on ne saurait « tolérer » qu'il refuse de le corriger.

Une fois l'erreur démontrée elle n'est plus un droit et n'en donne aucun : persévérer dans l'erreur n'est plus une errer mais une faute ! Aucun scientifique n'accepterait qu'on « tolère » ses erreurs, ni qu'on lui dicte ce qu'il doit penser. Pas d'autre contrainte pour lui que l'expérience et la raison. La vérité n'obéit pas, elle est libre et rend libre… Une science n'avance qu'en corrigeant ses erreurs ; on ne saurait lui demander de les tolérer… La tolérance ne vaut que contre soi et pour autrui. Tolérer, c'est prendre sur soi ; la tolérance qui prend sur autrui n'en est plus une.

La paradoxe de la tolérance, c'est que si l'on est d'une tolérance absolue, même envers les intolérants et qu'on ne défend pas la société tolérante contre leurs assauts, les tolérants seront anéantis et avec eux la tolérance !... (Pas de liberté pour les ennemis de la liberté.) Tolérer Hitler, c'était se faire son complice. Quand on laisse se commettre une infamie, on la commet soi-même…. Plutôt la violence, la fureur, que la passivité devant l'horreur, que l'acceptation honteuse du pire. Une telle « tolérance » serait tolérance de l'atroce : atroce tolérance !...

S'il ne faut pas tout tolérer, puisque ce serait vouer la tolérance à sa perte, on ne saurait renoncer à toute tolérance vis-à-vis de ceux qui ne la respectent pas. La vérité n'obéit pas, elle est libre ; mais elle ne commande pas non plus et c'est en quoi nous sommes libres. S'il est vrai que nous mourrons, cela ne condamne pas la vie, ni ne justifie l'assassinat…La vérité s'impose à tous, mais n'impose rien ! L'idée est que l'individu seul A ce qui s'impose clairement à l'esprit (la raison), nous préférons le plus souvent les sentiments sur lesquels nous n'avons aucune prise, aucun contrôle c'est ainsi, nous ne pouvons aucune prise, aucun contrôle… C'est ainsi, nous ne pouvons obliger tout le monde à respecter les même valeurs, ni à vivre des mêmes valeurs, ni à Vivre de la même façon …

La tyrannie du vrai conduit à l'intégrisme, au totalitarisme.

Toutes les religions, donc la morale (fondée sur la vérité), donc Dieu, à l'Eglise! Hors de la vérité point de salut, hors de l'Eglise point de vérité ! Le dogmatisme qui pense « la valeur » comme »la vérité » aboutit à la bonne conscience, au rejet ou au mépris de l'autre – à l'intolérance. Jean Paul II écrit dans « La splendeur de » la vérité » (Plon, page 95) : « … Vérité »(Plon, page 95) /…Vérité établie par la loi divine, nomme universelle et objective de la moralité… » . Il n'y a donc pas de liberté ni en dehors de la vérité ni contre elle et comme la vérité ne dépend pas davantage…. Jean-Paul II appelle cela : « La certitude réconfortante de la foi chrétienne » !... . Je préfère Nietzsche qui nous enseigne que ce sont les certitudes qui rendent fou et non pas le doute…..La certitude de la foi a conduit à l'inquisition qui heureusement n'est pas parvenue à effacer le « Aime, et fait ce que tu veux… » Du Christ.

La tolérance est une vertu minimum, ce n'est pas un idéal bien sûr, mais c'est mieux que rien, et bien sûr, mais c'est mieux que rien, et bien mieux que son contraire.
En attendant que les hommes puissent s'aimer, craignons que la barbarie du processus mondialisation-tribalisassions ne parvienne à broyer l'homme libre. Je me refuse à être réduit à un »producteur-consommateur ». Il faut armer l'homme libre. Je me refuse à être réduit à un « producteur-consommateur ».Il faut armer l'homme citoyen contre toutes les tentatives réductrices, il faut poursuivre le retomber en servitude, il faut poursuivre le chemin d'émancipation individuelle et collective. Il n'y a pas d'Eden à retrouver ; l'éthique laïque est idéal fondé sur l'homme pour une société humaine en perpétuel devenir. La laïcité qui fustige tous les cléricalismes n'est hostile à aucune philosophie ou religion qui ne prétend pas à soumettre l'homme. Elle cultive l'anticipation des rôle et des préjuges et tente d'apprendre à mieux se connaitre, s'accepter, sortir de la servitude de son intérieures. La conscience de notre mort nous ouvre le choix d'une voie personnelle, philosophique ou spirituelle qui offre plus de question que de réponses. La laïcité permet le débat où les convictions de chacun peuvent s'exprimer librement dans un esprit de tolérance, de respect.

Nous assistons en cette fin de millénaire à la recrudescence de « systèmes tribalistes » qui nous jettent en pâture des certitudes, désignent des boucs émissaire, imposent par tous les moyens. La laïcité permet de tendre vers l'universel contre ce tribalisme, de travailler contre l'ignorance, le dogme et la superstition.
L'homme a besoin désormais de mythes, de rêve, de ses… La laïcité offre à la démocratie la dimension de la République. Elle oblige à aller au-delà du fait majoritaire. Elle est le moyen de la tolérance, du respect, dans les limites de libertés de chacun par rapports à l'autre

La rédaction

L'intégration c'est réciproque !

été 98
PàP nº 33

L'intégration. Une thématique souvent reprise pour dénoncer, de ci de là les personnes qui ne répondent pas au stéréotype blanc catholique. Pourtant, les français peuvent avoir d'autres religions ! Il existe bel et bien un islam en France, et celui-ci n'est pas un problème. Une vision déjà défendue dans cet article de 1998.

Vous insistez dans votre livre sur la non reconnaissance de l'islam en France, et sur les différents problèmes que cela engendre.

Soheib Bencheik :

Il existe en effet un rejet de l'islam dans notre pays, une islamophobie. Cela peut en partie se comprendre, car certains ne connaissent notre religion qu'à travers les événements terribles d'Algérie ou d'Afghanistan. Mais ce rejet est parfois délibéré : en tant que religion de l'autre. Le Français se définit trop souvent par rapport à l'autre : celui qui n'est pas arabe, pas musulman... Il lui est très difficile de reconnaître que l'islam français fait désormais partie intégrante de l'identité française. Beaucoup de Français croient que les lieux de culte musulman sont des sortes de caches d'armes, des lieux de complot... La condamnation de l'islam à la quasi-clandestinité a des conséquences graves : elle condamne l'islam à l'obscurantisme. Car ce n'est pas dans l'ombre que l'on peut échanger et avancer. Alors que personne ne vous empêche de transformer un garage ou une cave en mosquée... Et c'est souvent la seule possibilité pour avoir un lieu de culte.

Les imams, selon vous, n'y tiennent pas leur rôle...

Soheib Bencheik :

L'imamat y est une notion galvaudée. La France ne forme pas ses imams. La quasi-totalité d'entre eux sont importés, pour une courte durée, du Maroc ou de l'Algérie, souvent d'un milieu rural. Ils sont non-francophones. Leur réflexe est alors d'interdire ce qu'ils ne connaissent pas. Ils ne peuvent, en aucune manière, participer à un mouvement d'épanouissement. Les autres imams sont auto-proclamés. Ceux-là compensent souvent leur ignorance par une vision dite « radicale » de l'islam. Le jeune musulman, qui souvent vit très mal son islamité et l'image de sa religion, sentira, face à cet imam, une vraie barrière. Je n'ai jamais vu un de ces imams dire à un jeune : « je ne peux pas répondre à ta question, cela demande réflexion ». Ils présentent l'islam comme un juridisme sec : interdit, permis, licite, illicite. Leur regard est inquisiteur. Rien n'est plus éloigné de la foi en Dieu, le miséricordieux. Ce que l'on assimile à un excès d'islam, est en réalité un manque d'islam. Ce qui est beau dans l'islam, c'est l'absence de clergé : c'est l'engagement direct. Celui qui juge, prétend se mettre à la place de Dieu. Dans l'islam, le religieux expose le message. Lorsqu'il commence à juger, il dépasse son rôle, il veut accaparer la religion, et non plus la servir.

Selon les statistiques, la majorité des jeunes musulmans ne pratiquent pas. Dans les quartiers, on se rend pourtant compte que cela n'est pas sans leur poser de problèmes...

Soheib Bencheik :
Séparer les musulmans entre pratiquants et non pratiquants est absurde. Le pratiquant à cent pour cent n'existe pas, le non pratiquant à cent pour cent non plus : il n'y a que des gens qui essayent de pratiquer. Toute la communauté musulmane réunie ne peut pénétrer dans le cœur d'un seul de ses membres pour mesurer le taux de sa foi ! L'enseignement religieux doit être réalisé par des spécialistes ayant une connaissance profonde, nuancée, fraîche. La raison et rationalité peuvent relativiser certains commandements. Cela permet à notre religion de rester souple et vivable. On ne peut clouer l'islam à un siècle et à une société données qui était bédouine, tribale et patriarcale. De cette souplesse vient son universalité. « Craignez Dieu selon votre possibilité », « la nécessité suspend l'interdit... » Certains comprennent la Sunna comme une imitation, au millimètre près, des commandements du Prophète. Ils consacrent le moyen, et non pas l'objectif. Les musulmans sont alors mis devant un dilemme : pratiquer au prix d'une grande marginalisation ou se culpabiliser. L'athéisme est une vraie philosophie, l'agnostique reconnaît humblement qu'il ne peut trancher sur la question religieuse. La culpabilité touchant ces jeunes, déjà socialement et culturellement fragilisés, c'est autre chose. Certains pseudo-imams m'accusent de ne pas suivre la Sunna parce que je m'habille à l'occidentale. Le prophète de Mohammad n'a lui même pas voulu se marginaliser par rapport à son environnement. Beaucoup de jeunes attendent une adaptation de la pratique, et ne plus avoir à faire le choix douloureux entre la conformité aux commandements et leur reniement. Tant qu'on ne dégage pas le conjoncturel de l'universel, tant qu'on n'organise pas le culte, tant qu'on n'identifie pas l'imam, en particulier par sa formation, on aura ce problème. Pour cela, il faut la visibilité et la reconnaissance. On ne peut organiser dans l'obscurité totale. C'est un cercle vicieux.

Les obstacles à cette visibilité viennent souvent des municipalités...

Soheib Bencheik :

La loi de 1905 a consacré une séparation à l'amiable du culte et de l'État, sans vouloir léser ni favoriser la religion. Les municipalités ont actuellement un pouvoir énorme et les maires sont à la merci des circonstances électorales. Je demande donc que la question des cultes soit rattachée aux préfets, aidés par des décrets ministériels, et non aux maires. Il y a deux ans, je suis allé voir Jean-Claude Gaudin, maire de Marseille avec l'intention de construire un centre culturel et cultuel. Nous avons demandé à la municipalité l'acquisition d'un terrain avec un bail emphytéotique, c'est-à-dire que le terrain, puis l'édifice, restent propriétés de la municipalité, comme le prévoit la loi de 1905. sa réponse a été « Une mosquée, c'est beau...mais à Marrakech ! ».
Cela ne frôle-t-il pas la xénophobie ? Puis il a ajouté : « Vous ne connaissez pas les Marseillais. Les Marseillais sont racistes... ». Je lui ai donc proposé de nous laisser montrer le beau côté de l'islam : la spiritualité. Pendant le mois du Ramadan, j'organise des causeries en petits groupes, une sorte d'école transportable. L'association dont je suis président d'honneur a demandé une salle dans le centre de Marseille pour quatre conférences. Mon but est d'y démystifier l'islam auprès des non musulmans, et d'immuniser les musulmans contre toute dérive en leur apportant des connaissances sûres. Là encore, refus catégorique de la mairie : « Cette salle n'est pas destinée à des activités cultuelles ». Il se trouve que peu de temps auparavant, j'ai donné, dans cette même salle, des conférences sur l'islam...mais invité par l'institut catholique ! Qu'est-ce que cette laïcité à deux vitesses ? Comment puis-je, après cela, convaincre un jeune musulman d'être un véritable citoyen ? C'est catastrophique. L'intégration est une démarche qui ne peut être que réciproque.

Propos recueillis par Marc Cheb Sun

Laïcité...

...un point c'est tout !

Dieu. Un concept, une religion, un droit. Avant tout quelque chose qui nous est personnel ou parfois totalement étranger. Cet article diffuse l'idée que la religion, peut, et doit être un choix, une pratique personnelle. Dans le grand tableau du métissage, la laïcité est le trait fin du peintre qui permet d'accorder toutes les couleurs ainsi que les nuances religieuses.

Et si finalement, le mythe du petit village gaulois qui résiste encore et toujours à l'envahisseur n'était plus qu'un lointain souvenir ? Et si après avoir mis des siècles à se débarrasser de la puissance du clergé , la France entrait à nouveau dans une période de turbulence dominée par ceux qui pensent que dieu c'est « moderne »,voire « émancipateurs » ? Si la Raison, après tant de luttes (contre le roi, les ennemis de la République, le Concordat…) devait enfin céder devant les manifestations les plus contemporaines de l'irrationnel ? Nous n'en sommes pas encore là, bien heureusement. Mais quand on sait comment les principes les plus fortement ancrés dans la conscience collective sont prompts à être balayés par l'air du temps, c'est questions peuvent légitimement se poser.

« God Bless America »

Partout, « Dieu » a le vent en poupe. Et comme d'habitude, quand on invoque son nom dans la conduite des affaires du monde, on n'est pas loin de la catastrophe. A Washington , Bush junior jure sur la bible avant d'aller faire la guerre en Irak (il faut dire à sa décharge que ce n'est pas lui l'inventeur du séculier « God Bless America »).A Bagdad , l'ex-très laïque Saddam se reconvertit en parangon de l'Islam avant de joyeusement massacrer ses semblables et finir dans les oubliettes de l'Histoire. Nous ne dirons pas « paix à son âme ». En Israël, les commandos –suicide se font exploser sur des civils en criant « Dieu est grand ».symétriquement, les colons israéliens se sentent investis d'une mission divine pour défendre leurs bout de gras. A la frontière indo-pakistanaise, hindous et musulmans s'entretuent depuis des lustres. Et à quelques centaines de kilomètres de chez nous, do côté de Belfast, anglicans et catholiques entament leurs deuxième siècle de haine. La liste est encore longue. Sans qu'elle ne devienne forcément un alibi aux massacres de masse, la religion est omniprésente jusque chez nos voisins européens, qui doivent bien se marrer devant nos querelles d'exégètes sur le foulard à l'école ou sur les photos d'identité, sur le CFCM et l'UOIF. En Grande Bretagne, l'anglicanisme est religion d'Etat. Aux Pays Bas, une tolérante neutralité permet à chacun déambuler attifé comme bon lui semble dans les écoles et les entreprises. En Allemagne, l'enseignement du catholicisme et du protestantisme est obligatoire dans les écoles publiques. L'Espagne, L'Italie, la Belgique, le Luxembourg et le Pour su Constitution a été rédigée sous le sceau de la saintes de Trinité, tandis qu'en Grèce, la religion figure sur la carte d'identité.

La France, cet ovni

Eh oui, la laïcité est bien la marque de fabrication d'une France qui a construit son histoire récente (depuis 1789, avec de multiples soubresauts) sur la supériorité du pouvoir temporel sur le pouvoir spirituel. « le bonheur est une idée neuve en Europe », disait St Just à la Révolution, évoquant la possibilité inédite pour les individus de forger leurs propre destin sur terre, et non plus à espérer le bien-être dans un hypothétique paradis. Auparavant le bâton était sur la terre, et la carotte dans les cieux ! Facile ensuite de courber l'échine devant les curés et les barons. Facile pour les rois d'imposer leur coercition. Ainsi, le processus qui mène de 1789 à la loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1905 c'est l'histoire de la contestation par le peuple des outils de son oppression, c'est l'histoire de la reprise en main par les individus des clés de leurs propre existence. Voilà les fondements sur lesquels nous avons vécu jusqu'à ce jour, et qui a permis à la République d'imposer ses valeurs. C'est-à-dire un régime qui écarte le religieux de l'organisation sociale et qui garantisse à chacun le droit d'exercer son culte dans le cadre privé uniquement. Il s'agit d'un régime spécifique au regard de la façon dont les autres pays se comportent sur le sujet, et qui a eu du mal à s'exporter en dépit de sa vocation universelle. Mais voilà que notre beau moteur républicain hoquète. Voilà que la simple incantation aux « valeurs », à la « raison » à l' « universel », ne suffit plus. Au cœur de l'exemplarité européenne, au pays des hussards noirs de la République (ces instituteurs acharnés à construire l'école laïque, publique, et obligatoire à la fin du XIXème siècle), le doute s'est installé. Une première, puis une deuxième, puis une énième affaire du voile internationales qui ont eu des répercussions ici, et l'activisme d'islamistes que rien ne semble faire reculer (sous l'œil bienveillant des autres autorités religieuses, trop heureuses de revenir sur la scène sans avoir à bouger le petit doigt) ont vite fait de semer le trouble. Il faut dire que la réalité a de quoi inquiéter. Et nous sommes les premiers à ne rien vouloir occulter. Oui, il y a de plus en plus de jeunes filles voilées. Oui, les courants d'un islam fondamentaliste se sentent pousser des ailes. Oui, nous savons tous que jusque dans les sphères les plus progressistes de la société, le ramadan se pratique de plus en plus sans parler de revendications grandissantes sur la nourriture dans les cantines des écoles ou sur l'aménagement des horaires de cours.

Le métissage, un mouvement irrémédiable

Mais ne mélangeons pas tout. D'une part, cette partie émergée de l'iceberg que constitue le débat sur l'islam rejoint un mouvement bien plus profond qui est à l'œuvre dans la société. Ce mouvement repose sur le retour aux identités. Le sens collectif (se définir en fonction de sa vision du monde, de ses idéaux, de sa citoyenneté…) est battu en brèche par l'identité individuelle (se définir comme un blanc, comme un catholique, musulman, homosexuel ou amateur de musique techno). Celle-ci puise sa légitimité dans l'appartenance à une tribu, une communauté, plus que dans un espace national qui forge l'égalité entre tous. Les droits et les devoirs ne sont plus les mêmes pour tout le monde, mais ils diffèrent au diapason des tribus et des revendications communautaires. On ne réclame rien pour l'intérêt général (une crèche, un bureau de postes, un service de ramassage scolaire) mais pour l'intérêt de son clan (une mosquée, une boite gay, une école hébraïque…) au nom du droit à la différence, notre pays, par certains aspects, ressemble davantage à une mosaïque qu'à un tableau harmonieux. Dans ce système, évidemment, « Dieu », quelque soit le sens qu'on lui donne, se taille la part du lion. Les églises qui s'y réfèrent se croient dépositaires d'un nouveau droit naturel : avoir leur mot à dire dans les grands choix collectifs, notamment en ce qui concerne l'éducation. Arc-boutés sur un soi-disant modernisme et une bonne dose de mauvaise foi, les nouveaux clercs considèrent ainsi comme un progrès de couvrir les femmes d'un foulard et rêvent de déléguer une part de l'instruction aux dépositaires de l'ordre divin. Mais ils ne font que profiter de cette tendance plus générale à l'enracinement des consciences dans l'appartenance spirituelle, ethnique, ou sexuelle. A un ghetto physique, culturel, voire cultuel. D'autre part, nous pensons que notre république possède tous les outils nécessaires pour aller à l'encontre de ce dangereux morcellement parce que le mouvement irrémédiable qui précède à la destinée du pays, tend vers le métissage, parce que la majorité des nouvelles générations n'accepte pas d'être assimilée à sa couleur de peau, ou à sa religion attribuées au hard à la naissance, on peut espérer que le repli sur soi ne l'emporte pas et que prime la laïcité au sens strict. Pour cela, deux conditions doivent être remplies. Que les politiques osent enfin s'attaquer aux ghettos et aux discriminations (qui par leur persistance gâchent à eux seuls les efforts des républicains convaincus). Que les pouvoirs publiques et la justice osent appliquer à la lettre les lois qui sont les nôtres, sans donner raison à tous ceux qui réclament des statuts dérogatoires. Ainsi, sans qu'il soit nécessaire de légiférer (une nouvelle loi sur la laïcité ne ferait que stigmatiser les musulmans de France, qui pour la plupart ne font que pratiquer un islam modéré et tranquille), il sera possible de dire non aux foulards à l'école et de lutter contre l'influence des religieux jusque dans la sphère privée. Car notre histoire a déjà largement prouvé que l'on ne se porte jamais aussi bien que lorsque « Dieu » est réduit à sa portion congrue. Sa place est à l'église, à la synagogue et à la mosquée, un point c'est tout.

La Rédaction.

Faire de l'Égalité une Réalité !

UNIVERSITÉ D'AUTOMNE

4, 5, 6 OCTOBRE

DES MAISONS DES POTES

DISCRIMINATION

FÉMINISME | JUSTICE

IMMIGRATION | EDUC POP

EDUCATION | LAÏCITÉ

LOGEMENT

ECO/EMPLOI

CULTURE

Retrouvons-nous, les 4, 5, 6 octobre à **PARIS**, pour ensemble, associations, élus locaux, acteurs de terrain, nous faire entendre des nouveaux députés, sénateurs, et ministres.

Maisons des Potes

INSCRIVEZ-VOUS
sur www.maisondespotes.fr